



HAL
open science

Le DICRIM, un document essentiel de l'information préventive sur les risques majeurs auprès de la population

Marilou Kleinpeter

► To cite this version:

Marilou Kleinpeter. Le DICRIM, un document essentiel de l'information préventive sur les risques majeurs auprès de la population. Géographie. 2023. dumas-04219948

HAL Id: dumas-04219948

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04219948>

Submitted on 27 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



MASTER 2 en **Sciences Humaines et Sociales (SHS)**
Mention **Géographie, Aménagement, Environnement, Développement**
(GAED)
Parcours GÉOÏDES



Stage réalisé au sein de la mairie de Varces-Allières-et-Risset

**Le DICRIM, un document essentiel de l'information
préventive sur les risques majeurs auprès de la
population**

Mémoire soutenu le 7 septembre 2023

Stage encadré par :

M. Simon Raoul (Pôle Aménagement, Développement Durable et Relations avec la Métropole)

Devant le jury composé de :

Directeur de mémoire : M. Meynier Simon

Enseignant à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)

Examineur : M. Giazzi Franck

Maître de Conférences à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)

Marilou kleinpeter (promotion 2022-2023)
01/07/2023

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens tout particulièrement à remercier Raoul Simon pour son encadrement tout au long de ces cinq mois de stage. Sa disponibilité et sa confiance ont été d'une aide précieuse dans la réalisation des tâches qui m'ont été confiées.

Par ailleurs, je voudrais également remercier toute l'équipe du service urbanisme, Anne, Manon et Hugo pour leur aide et leur gentillesse.

Un grand merci également à Richard et Joelle, du pôle communication, pour leur accompagnement dans la réalisation du DICRIM.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des personnes que j'ai pu rencontrer lors de ce stage pour leur accueil chaleureux et la bonne ambiance qui règne à la mairie.

Je souhaite également remercier Simon Meynier pour m'avoir aiguillé dans la réalisation de ce mémoire grâce à ses relectures qui m'ont été d'une grande aide.

Enfin, je remercie Alix, Sam et Moran pour le soutien qu'ils m'ont apporté lors de la rédaction de ce mémoire mais également tout au long de mes années d'études.

Résumé

Ce mémoire s'intéresse à l'information préventive et plus spécialement au Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il a pour but d'informer la population d'une commune aux risques auxquels ils peuvent être soumis. Il contient donc des informations concernant les évènements passés sur la commune, un descriptif de chaque risque et une ou des cartes de localisation de ceux-ci et surtout les bons réflexes à adopter en cas de crise.

Il sera étudié l'impact du DICRIM à travers un focus sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset avec la réalisation d'une enquête auprès des habitants. Celle-ci se concentre sur la perception et l'impact du DICRIM sur la connaissance des risques présents sur la commune.

Acronyme

DICRIM = Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

ORSEC = Organisation de la Réponse de Sécurité Civile.

PCS = Plan Communal de Sauvegarde

PER = Plans d'Exposition aux Risques

PLU = Plan Local d'Urbanisme

POI = Plan d'Opération Interne

PPI = Plan Particulier d'Intervention

PPRN = Plan de Prévention des Risques Naturels

PPRT = Plan de Prévention des Risques Technologiques

PSS = Plan de Surface Submersible

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
Résumé.....	4
Acronyme	4
Introduction	6
Partie 1 : La politique des risques naturels et technologiques : de la mise en place à l'application	7
1.1 Les risques naturels et technologiques : l'évolution et la mise en place d'une politique publique	7
1.1.1 Une intégration différenciée dans la politique publique française.....	7
1.1.2 La notion de risques majeurs	10
1.1.3 La prévention des risques : les 7 piliers.....	11
1.2 L'information préventive sur les risques majeurs à travers le DICRIM	12
1.2.1 Le rôle du maire	12
1.2.2 Le DICRIM : document fondamental dans l'information préventive	13
1.3 Les risques majeurs sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset et son DICRIM	14
Partie 2 : Méthodologie et réalisation d'une enquête auprès de la population varçoise	16
2.1 Construction de l'enquête	16
2.2 Les moyens de diffusion de l'enquête.....	19
3. Résultats et analyses	20
3.1 La connaissance des risques sur la commune.....	21
3.1.1 Les biais de l'enquête.....	21
3.1.2 La perception du risque chez les Varçois	21
3.1.3 Une connaissance localisée ?.....	25
3.2 Le DICRIM et son impact	27
3.2.1 Le DICRIM et sa prise en compte à Varcès	27
3.2.2 Des habitants enclins à être informés.....	28
3.3 Comparaison des résultats de l'enquête de Varcès avec d'autres enquêtes traitant du même sujet.....	28
3.3.1 La connaissance des risques	29
3.3.2 Un DICRIM bien reçu et efficace	30
Conclusion.....	32
Bibliographie	34
Table des illustrations	36
Annexes.....	37

Introduction

En France, pas moins de 23 500 communes sur 36 500 sont exposées à un ou plusieurs risques naturels » (P. Tifine, 2013). Concernant les risques technologiques, 18 000 communes y sont exposées (notre-environnement, site du gouvernement). Les principaux risques naturels présents sur le territoire métropolitain et dans les DOM-COM sont « les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes » (Services de l'Etat dans l'Yonne, 2022). En ce qui concerne les risques technologiques, ils regroupent le risque nucléaire, industriel, le transport de matières dangereuses et la rupture de barrage (Services de l'Etat dans l'Yonne, 2022).

Le risque se définit comme étant « la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société » (Services de l'Etat dans le Rhône). Ainsi, un aléa n'est appelé risque que lorsqu'il y a la présence d'enjeux (humains, économiques, environnementaux).

Afin de faire face aux potentiels dégâts humains, matériels et environnementaux que peuvent provoquer la survenue d'un événement, l'Etat français s'est doté d'une politique publique de gestion et de prévention des risques à la fin des années 70.

La politique sur les risques naturels et technologiques se décline en plusieurs volets avec la gestion des risques d'un point de vue réglementaire, la gestion de crise et la partie information préventive du citoyen. Cette dernière constitue un point essentiel au sein de la politique globale des risques. L'objectif de la prévention est « de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il est susceptible d'être exposé » afin de réduire la vulnérabilité (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, 2023).

Pour cela, la prévention se base sur sept piliers : la connaissance, l'information et l'éducation, la surveillance, la réduction de la vulnérabilité, la préparation de la gestion de crise et le retour d'expérience. Ce sont donc toutes les « dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens » (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, 2023).

Dans le cadre de cette étude, l'accent est mis sur l'information préventive (2^{ème} pilier) et notamment à travers les obligations des maires avec la diffusion de l'information auprès de la population. Cela passe par l'élaboration d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). C'est donc à une échelle locale que les risques seront étudiés. D'autres documents existent à cette échelle mais se concentrent essentiellement sur le côté organisationnel et réglementaire. L'information préventive est un volet à part mais non moins essentiel dans la politique des risques.

Pour cela, un focus est fait sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset. En effet, le DICRIM est actuellement en train d'être refait et c'est dans ce cadre qu'il est intéressant d'étudier la prise

en compte de ce document par la population, son impact sur la connaissance des habitants et les pistes d'amélioration possibles autour de la communication sur les risques majeurs.

Ainsi, on peut se demander : de quelle manière l'information préventive contenue dans le DICRIM contribue-t-elle à développer une connaissance sur les risques majeurs auprès des habitants ?

A partir des travaux déjà réalisés par l'IRMA dans l'agglomération grenobloise et aux alentours, nous émettons les hypothèses suivantes :

- Les résidents de longue date ont une perception plus élevée des risques sur la commune, notamment grâce aux événements qu'ils ont pu vivre
- Les habitants connaissent majoritairement les risques présents sur leur lieu de vie
- La plupart des interrogés ont un minimum feuilleté le DICRIM et appris des informations en le lisant

Pour tester les hypothèses une enquête est réalisée sur la commune de Varcès et sert d'élément de réponse aux hypothèses énoncées ci-dessus. D'autres enquêtes réalisées dans le Y grenoblois serviront d'appui afin de répondre aux mieux à ces hypothèses. Ces enquêtes ont été réalisées par l'IRMA et concernent les communes de Pont-de-Claix, Allevard et La Terrasse. Elles portent également sur les mêmes sujets que l'enquête varçoise, à savoir sur la perception des risques des habitants d'une commune et l'impact du DICRIM sur la connaissance des risques. L'enquête de Varcès a récolté 59 réponses, celle de La Terrasse 80, Allevard 300 et Pont-de-Claix une centaine de personnes (IRMA).

Dans un premier temps, nous étudierons la politique sur les risques en France. Puis, dans un deuxième temps, nous aborderont la notion d'information préventive à travers le DICRIM. Enfin, les résultats de l'enquête sur Varcès seront présentés puis mis en relation avec ceux obtenus auprès des autres enquêtes du Y grenoblois.

Partie 1 : La politique des risques naturels et technologiques : de la mise en place à l'application

1.1 Les risques naturels et technologiques : l'évolution et la mise en place d'une politique publique

1.1.1 Une intégration différenciée dans la politique publique française

❖ Les risques technologiques

Les risques naturels et les préoccupations qu'ils suscitent sont anciennes. Cependant, avec l'industrialisation du XIX^{ème} siècle, la politique française se saisit en priorité et avec un contrôle plus important des risques d'origine anthropiques (P. Tifine, 2013).

Le risque industriel est le premier à être pris en compte avec un contrôle réglementaire datant du début du 19^{ème} siècle (Observatoire Régional des Risques Majeurs). Le facteur déclencheur provient des odeurs relâchées par les industries autour de Paris. Le décret impérial du 15 octobre 1810 relatif aux manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode contraint l'implantation de certaines installations autour des habitations afin d'éviter toutes nuisances olfactives (Observatoire Régional des Risques Majeurs). Ainsi, le risque industriel entre dans la réglementation française par le biais de l'inconfort, essentiellement olfactive, que peut générer certaines installations.

Ce n'est qu'en 1976, avec la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement que les conséquences sur l'environnement sont prises en compte (G. Decrop, C. Gilbert, 1993). En effet, l'article 1 de cette loi précise que les usines sont soumises à des dispositions si elles « peuvent représenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments ».

La même année, une catastrophe industrielle se produisant à Seveso en Italie est à l'origine des directives de l'Union Européenne. Elle impose la classification des industries dangereuses, appelées Seveso, où un haut niveau de contrôle et de prévention est maintenu (Observatoire Régional des Risques Majeurs). Ainsi, il existe une réglementation européenne en matière de risque industriel depuis 1982.

De plus, des obligations nationales viennent se rajouter aux directives européennes avec notamment le Plan d'Opération Interne (POI) élaboré par les exploitants et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) à la charge des services publics. Le POI est une étude de danger faite par l'exploitant d'une installation SEVESO et garantit la maîtrise d'un incident ne dépassant pas les limites de l'installation. Le PPI survient lorsque l'incident dépasse les limites de l'établissement et assure les moyens de protection et de sauvegarde de la population, des biens et de l'environnement (préfet de l'Ille-et-Vilaine, 2022).

Souvent l'évolution des politiques sur les risques se fait à cause d'un événement à l'origine d'une catastrophe. Pour les risques technologiques, c'est l'Union Européenne qui a poussé les Etats membres à prendre en charge politiquement ce risque. Par ailleurs, la France a également fait face à une catastrophe meurtrière avec l'usine AZF à Toulouse en 2001. En effet, cette catastrophe conduit à la loi de 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages et instaure le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

❖ Les risques naturels

Le premier risque à être pris en compte dans la politique française concerne le risque inondation. En effet, ce risque est le plus fréquent et réparti sur une grande partie du territoire français, avec « 16 000 communes dont 300 agglomérations » concernées par les inondations (Ministère de la transition et de la Cohésion des Territoires, 2023). Touchant un nombre non négligeable d'habitants et pouvant provoquer d'importants dégâts, le risque inondation intègre les documents réglementaires d'urbanisme à travers le Décret-loi de 1935. Ainsi, le Plan de Surface Submersible (PSS) est le premier document d'urbanisme à traiter de la gestion du risque inondation. Une cartographie délimite les zones inondables, en ne prenant compte que l'aléa inondation et non le risque, mais permet de réglementer l'occupation du sol (préfet de l'Yonne, 2012).

Ce n'est qu'en 1982 avec la loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles qu'un plan englobant plusieurs risques est créé. Les Plans d'Exposition aux Risques (PER) sont élaborés par le préfet et annexés au Plan d'Occupation des Sols, ancêtre du PLU. Ainsi, des zones sont délimitées pour les risques d'inondation, avalanche, mouvement de terrain et les séismes. Ce document remplace donc le PSS et obtient une valeur plus dissuasive aux regards du citoyen puisque des sanctions existent en cas de non-respect du zonage (F. Bouyssou, 1985).

En 1995, la loi « Barnier » relative au renforcement de la protection de l'environnement remplace le PER par le Plan de Prévention des risques naturels (PPRN), document prescrit par l'Etat et annexé au PLU. Ce nouveau document a pour objectif de contrôler l'aménagement du territoire en réglementant l'occupation du sol avec, par exemple, l'interdiction de constructibilité sur certaines zones. Dans ce document il n'est plus uniquement question de l'aléa mais bien d'une réduction de la vulnérabilité d'un territoire. La vulnérabilité d'un territoire se définit comme étant « la confrontation d'un aléa avec des enjeux » (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, 2023). En effet, définir des zones où un aléa est susceptible de se produire ne suffit plus, il faut réduire la vulnérabilité des territoires. Cela revient à limiter le développement d'enjeux, souvent des zones urbanisées, en milieu à risque. Plusieurs zones à risques sont cartographiées, la plus forte répond à une logique d'inconstructibilité tandis que des zones à moindre contraintes comprennent des règles de construction à respecter afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

Cependant, ce document va plus loin puisqu'il s'insère dans une logique de politique de prévention des risques. Ainsi, le PPRN contient des mesures de prévention, de sauvegarde et de protection. L'objectif est donc de contrôler l'aménagement du territoire en délimitant des zones à risques sur lesquelles s'imposent des mesures de constructibilité allant jusqu'à l'interdiction de construire dans les zones les plus à risques. La Loi Barnier a donc pour objectif de « renforcer et unifier l'action de prévention » (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, 2023).

Enfin, avec la loi de 2003 et en application en 2005, les risques technologiques sont soumis aux mêmes mesures administratives avec le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) destiné aux industries SEVESO.

De plus, la loi Barnier instaure également le principe de précaution « selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable » (IRMA). Ainsi, l'Etat peut donc exproprier un bien jugé menacé par un risque naturel. Le premier cas de mise en application de cette loi date de 1997 et concerne le hameau de l'Île Falcon situé devant les Ruines de Séchilienne en Isère (IRMA).

Par ailleurs, avec cette loi un « fonds Barnier » est mis en place permettant le financement de mesures de prévention ou de protection des personnes et biens soumis à un risque naturel. Ce fonds sert également à « l'adaptation des territoires face aux changements climatiques » (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, 2023). Le budget annuel de ce fonds représente environ 200 M€ par an.

Les risques naturels et technologiques se distinguent par leur gestion mais également par la manière dont ils sont abordés par la politique publique. En effet, les risques naturels ont eu dès les années 1980 des plans réglementaires en urbanisme. Un plan comparable n'est apparu qu'en 2005 pour les risques technologiques avec le PPRT.

1.1.2 La notion de risques majeurs

Les risques naturels et technologiques sont regroupés autour d'une même notion à partir du début des années 80, réunis sous le terme de « risques majeurs ». Cette notion définit « la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réactions de la société » (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires, 2022). Par ailleurs, le risque devient majeur lorsque la fréquence est faible mais que l'intensité du phénomène et/ou ses conséquences peuvent être importantes.

Cette notion émerge à la suite de plusieurs catastrophes naturelles et technologiques ayant eu lieu à la fin des années 70, comme l'accident nucléaire de Three Mile Island (1979) aux Etats-Unis ou la catastrophe industrielle à Seveso (1976) en Italie (G. Decrop et C. Gilbert, 1993). Elle intègre la politique française avec la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

La mise en place d'une politique globale sur les risques a été progressive et s'est surtout développée à partir de 1984, avec la création du poste de secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques, rattaché au premier ministre, confié à Haroun Tazieff. Il crée alors un programme d'actions dédiés aux risques avec notamment la création d'un inventaire des risques naturels et une cartographie de ceux-ci (G. Decrop et C. Gilbert, 1993). C'est également lui qui inclue la notion de risques majeurs englobant aussi bien

les risques naturels que technologiques. Les politiques d'aujourd'hui continuent à utiliser cette notion. Par ailleurs, Haroun Tazieff développe également un volet sur la prévention au sein de la politique française

Jusqu'en 2003, les risques naturels et technologiques sont considérés comme deux formes de risques bien distinctes. Cependant, avec la loi de 2005 sur la modernisation de la sécurité civile, les risques naturels et technologiques sont gérés quasiment de la même façon, notamment avec le document réglementaire d'urbanisme commun, le Plan de prévention des risques (naturels ou technologiques). Le risque technologique a des mesures supplémentaires notamment à cause des acteurs plus variés. Ce qui explique des documents supplémentaires à la charge des exploitants et des collectivités comme le PPI ou le POI.

De plus, la loi de 1987, intégrant les risques majeurs, va également introduire une autre notion fondamentale de la politique des risques, il s'agit de la prévention.

1.1.3 La prévention des risques : les 7 piliers

La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs institue le principe de prévention. Cette prévention vise à « réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales » en cas d'un évènement ou d'un étalement urbain en zone à risques (DDRM Haute Vienne, 2022). Depuis, la notion de prévention a bien évolué et comprend aujourd'hui sept volets appelés « les sept piliers de la prévention des risques » par le gouvernement.

Aujourd'hui, la prévention des risques s'organise donc autour de sept piliers :

- La connaissance (améliorer la connaissance sur les aléas) ;
- La surveillance et l'alerte (anticiper le phénomène et alerte à l'avance via des cartes de vigilance de Météo France par exemple) ;
- L'information préventive et l'éducation (DICRIM notamment) ;
- La prise en compte dans l'aménagement (construction sous condition) ;
- La réduction des risques (à la source avec des ouvrages de protection) ;
- La préparation de la réponse de sécurité civile (organisation et planification des secours en se basant sur les retours d'expérience) ;
- Le retour d'expérience (essentiel à l'amélioration de la gestion de crise et la prise en compte des risques).

(Source : Les 7 piliers de la prévention des risques, Ministère de Ecologie)

La prévention est une notion indispensable à la politique sur les risques car elle englobe aussi bien la partie amont d'un phénomène, c'est-à-dire la connaissance et l'information mais également les éléments pour le bon déroulement de la gestion de crise avec la préparation de

la réponse à la gestion de crise. A la suite d'une catastrophe, l'obligation de réaliser un retour d'expérience permet également l'amélioration de la gestion de crise à plusieurs échelles, aussi bien pour les acteurs locaux de sauvegarde et de protection ou au niveau national.

De plus, la prévention contient à la fois, un côté organisationnel avec le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), dispositif à l'échelle départemental et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à l'échelle communal. Puis d'un autre côté, un volet réglementaire contenant les différents plans comme le PPRN ou le PPI. Enfin, cette notion englobe également l'information préventive, dont les documents principaux sont le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) et le Document D'Information Communal sur les Risques Majeurs, DICRIM (DDRM Haute Vienne, 2022).

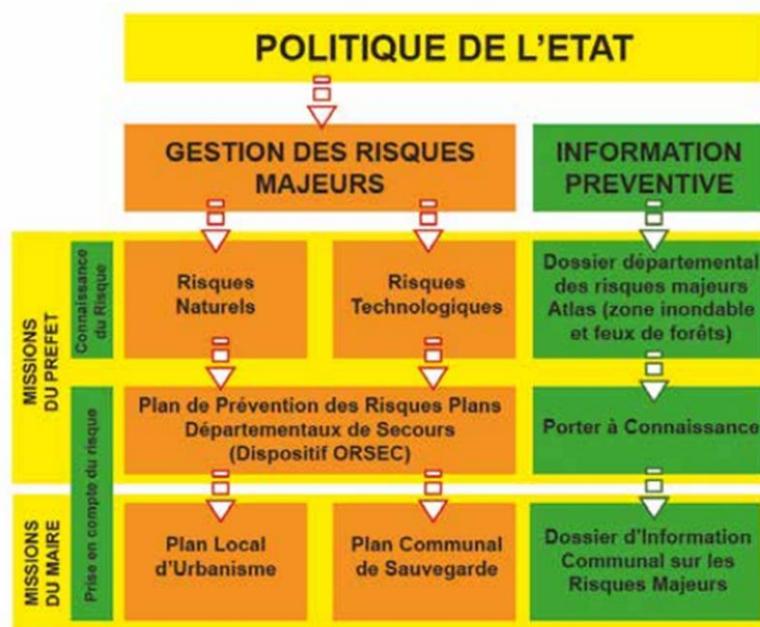


Figure 1 : gestion et prévention des risques majeurs (DDRM Dordogne, 2020)

La prévention repose sur plusieurs acteurs, l'Etat, les collectivités territoriales et le citoyen (Ministère de la transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, 2023). Ce dernier est considéré comme étant acteur majeur de sa propre sécurité. Pour cela, il doit avoir connaissance des risques, les mesures de protection à adopter aussi bien en urbanisme que lors d'une crise. Cela implique donc une bonne information, rôle dédié aux collectivités.

1.2 L'information préventive sur les risques majeurs à travers le DICRIM

Après un historique sur la mise en place de la politique des risques jusqu'au développement de l'information préventive, cette partie ne va s'intéresser qu'à la partie de l'information préventive dédiée aux collectivités à travers les obligations du maire. Cela passe essentiellement par l'élaboration d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

1.2.1 Le rôle du maire

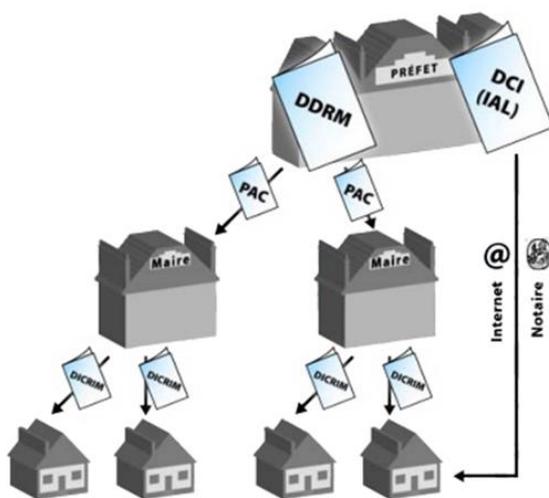
L'information préventive est un élément essentiel dans la politique de prévention des risques. C'est une compétence dédiée au maire. En effet, depuis la loi de 1790 avec l'article 5 de la loi

du 16 et 24 août 1790, le maire a la compétence de « prévenir et faire cesser les accidents et les fléaux calamiteux » (P. Tifine, 2013).

Ainsi, le maire est responsable de la sécurité de la population de sa commune. Il doit donc tout mettre en œuvre pour réaliser des mesures de protection comme des digues par exemple. Dans un même temps, il doit également communiquer les informations concernant les risques majeurs et ce par différents moyens. Le maire est le chef de la police municipale sur sa commune et peut donc, selon l'article L. 2212-5 5° du code général des collectivités territoriales, intervenir en cas de catastrophes afin d'apporter secours. En cas d'extrême urgence, le maire peut également « prescrire l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances », ce sont généralement des mesures prises par le préfet.

1.2.2 Le DICRIM : document fondamental dans l'information préventive

Ce n'est qu'à partir de 1990 avec le Décret relatif au droit à l'information sur les risques majeurs, que les maires ont l'obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document doit renseigner le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être soumis sur ses lieux de vie. En effet, « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles » (Article 21 de la loi du 22 juillet 1987). Sont concernées, toutes les communes soumises à un PPRN ou à un PPRT.



Le DICRIM est un document établi par les collectivités, réalisés à partir des informations départementales contenues dans le DDRM et les Porter à Connaissance (PAC), qui viennent préciser l'informations (DDRM Haute Vienne, 2022).

Figure 2 : Hiérarchie des documents (DDRM Haute Vienne, 2022)

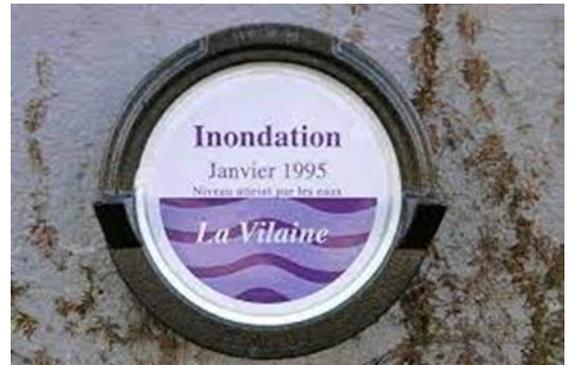
Ce document doit contenir un certain nombre d'information, imposées par la loi. En effet, le DICRIM doit lister les risques majeurs présents en décrivant chacun d'entre eux ainsi que leurs conséquences. Puis, il contient également une partie historique retraçant les événements ayant eu lieu sur la commune (Géorisques). Cela permet d'appuyer l'information contenu en rappelant aux habitants que le risque existe, même si eux n'en n'ont jamais connu. Cela participe à la mémoire de risque, elle correspond au « souvenir collectif qu'une population garde des aléas et des catastrophes survenus dans le passé » (Géoconfluence, 2019). C'est une dimension importante de la culture du risque.

De plus, l'information essentielle à diffuser à la population concerne « les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde » (Géorisques). Dans le DICRIM, l'information est transmise sous forme de consignes de sécurité individuelles ou « bons réflexes » à adopter en cas de survenu d'un évènement. Chaque risque a ses bons réflexes associés, cependant certains sont communs à tous, comme « ne pas chercher ses enfants à l'école » ou encore « écouter la radio pour rester informé ».

Le DICRIM n'est pas le seul moyen à disposition des maires afin d'informer la population. Des consignes de sécurité sous forme de petites affiches, doivent également être affichées dans les lotissements avec plus de 15 logements ou encore dans les campings (annexe 1).

De plus, les communes ayant subi des inondations doivent poser des repères de crue au niveau des plus hautes eaux connues (article L. 563-3 du code de l'environnement). Cette obligation va dans le sens du développement d'une culture du risque chez le citoyen.

Figure 3 : Repère de crue de la Vilaine (vigicrue)



Enfin, le maire a l'obligation de réaliser une information biennale sur les risques majeurs. Cela permet de maintenir un niveau de connaissance et d'information constant sur la commune. Cela peut se traduire par des actions de communication sur les risques, comme des réunions publiques ou poste sur les réseaux sociaux.

1.3 Les risques majeurs sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset et son DICRIM

Afin d'étudier à une échelle plus locale les enjeux de l'information préventive, un focus sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset est réalisé et notamment sur son DICRIM. Par la suite une enquête a été menée pour recueillir l'opinion des habitants.

La commune de Varcès-Allières-et-Risset est soumise à de nombreux risques naturels et technologiques. En effet, située aux abords de la rive gauche du Drac jusqu'au début du plateau de Vercors, la commune se caractérise par une position géographique propice à de nombreux risques naturels. Par ailleurs, la plateforme chimique de Jarrie, de Pont-de-Claix et le site SEVESO de Vif font que la commune se trouve également soumise aux risques technologiques.

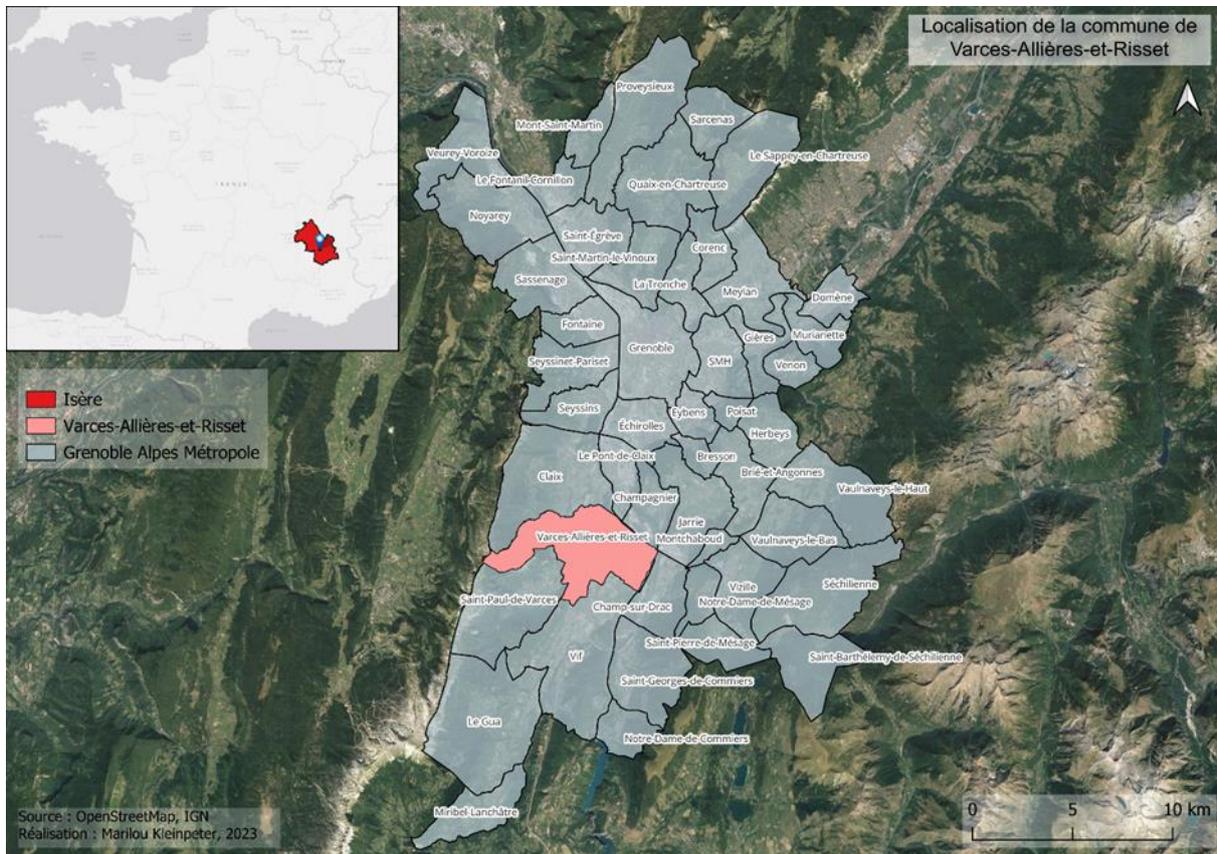


Figure 4 : Carte de localisation de Varcès (Marilou Kleinpeter, 2023)

Les risques majeurs sur Varcès sont :

- Les crues de plaine (Drac)
- Les crues torrentielles (Lavanchon, Marjoera, Gresse)
- Glissement de terrain (piémont du Vercors)
- Chute de bloc (piémont du Vercors)
- Feu de forêt (piémont du Vercors, Rochefort)
- Risque météorologiques (avalanche, tempête, forte chaleur etc...)
- Séisme (niveau 4 : moyen)
- Risque industriel, radiologique ou nucléaire (plateforme chimique de Jarrie, Pont-de-Claix et installation SEVESO à Vif, la station-service à Varcès et les réacteurs grenoblois)

- Transport de matières dangereuses (axe routier traversant la commune, canalisation d'éthylène traversant la commune)
- Rupture de barrage (barrage de Monteynard, Notre-Dame-de-Commiers, Sautet, Chambon, Grand Maison et Verney).

Depuis le 17 mai 2004, la commune s'inscrit dans un PPRN, ce qui signifie qu'elle doit réaliser plusieurs actions de protection et de prévention (carte d'aléas du PPRN en annexe 2).

La commune a connu plusieurs événements récents, une crue de la Gresse en 2018, avec un habitant ayant eu sa cave inondé, un orage entraînant de fortes rafales de vent en juin 2023 faisant tomber un arbre sur une ligne électrique, un glissement de terrain en 2012 au niveau de la route du château d'Allières ou encore une chute de bloc en 2013 de la falaise de Chaboz encombrant des chemins forestiers. Par ailleurs, en novembre 2022, un incident a eu lieu sur la plateforme chimique de Jarrie, sans conséquences notables selon l'exploitant, cependant les services de la mairie ont été avertis. De plus, comme tout le Y grenoblois, la commune se trouve sur une zone sismique niveau 4 et doit faire également face au risque de suffusion (formation d'un effondrement à la surface du sol causé par une circulation des particules fines au sous-sol). Des secousses du séisme du Teil ont été ressenties sur le bassin grenoblois en 2019.

D'autres événements moins récents se sont également produits sur la commune. En effet, en 1754, une crue du Drac inondait la plaine de Fontagneux. Aujourd'hui des mesures de protection ont été prises avec la construction d'une digue aux abords du Drac.

Par conséquent, la commune possède un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi qu'un DICRIM depuis 2010, soit 20 ans après le décret de 1990. Ces documents ont été mis à jour en 2017 et cette année, avec un nouveau DICRIM pour septembre 2023.

Dans le cadre de ce mémoire et en lien avec la publication du nouveau DICRIM de la commune, il est intéressant d'étudier l'opinion du public vis-à-vis de ce document. Pour cela une enquête a été réalisée auprès des Varçois.

Partie 2 : Méthodologie et réalisation d'une enquête auprès de la population varçoise

Afin de connaître l'impact du DICRIM sur la population et l'information que ce document apporte réellement, plusieurs enquêtes ont été réalisées en France et notamment dans le bassin grenoblois. C'est donc dans cette logique qu'une enquête a été réalisée sur Varcès.

2.1 Construction de l'enquête

Avec la réalisation du DICRIM en cours, il est intéressant de consulter la population sur les informations qu'elle a pu retenir du précédent datant de 2017. Cette enquête n'a pas été réalisée à la demande de la mairie mais dans le but d'alimenter ce mémoire.

Cette enquête se compose d'une vingtaine de questions centrées autour des risques naturels et technologiques de la commune. L'objectif de ce questionnaire est de déterminer le niveau de connaissance de la population, l'impact du DICRIM sur cette connaissance et l'intérêt de la population pour cette thématique. Ces questionnements ont permis de formuler des hypothèses permettant d'élaborer l'enquête. L'intégralité de l'enquête est en annexe 4.

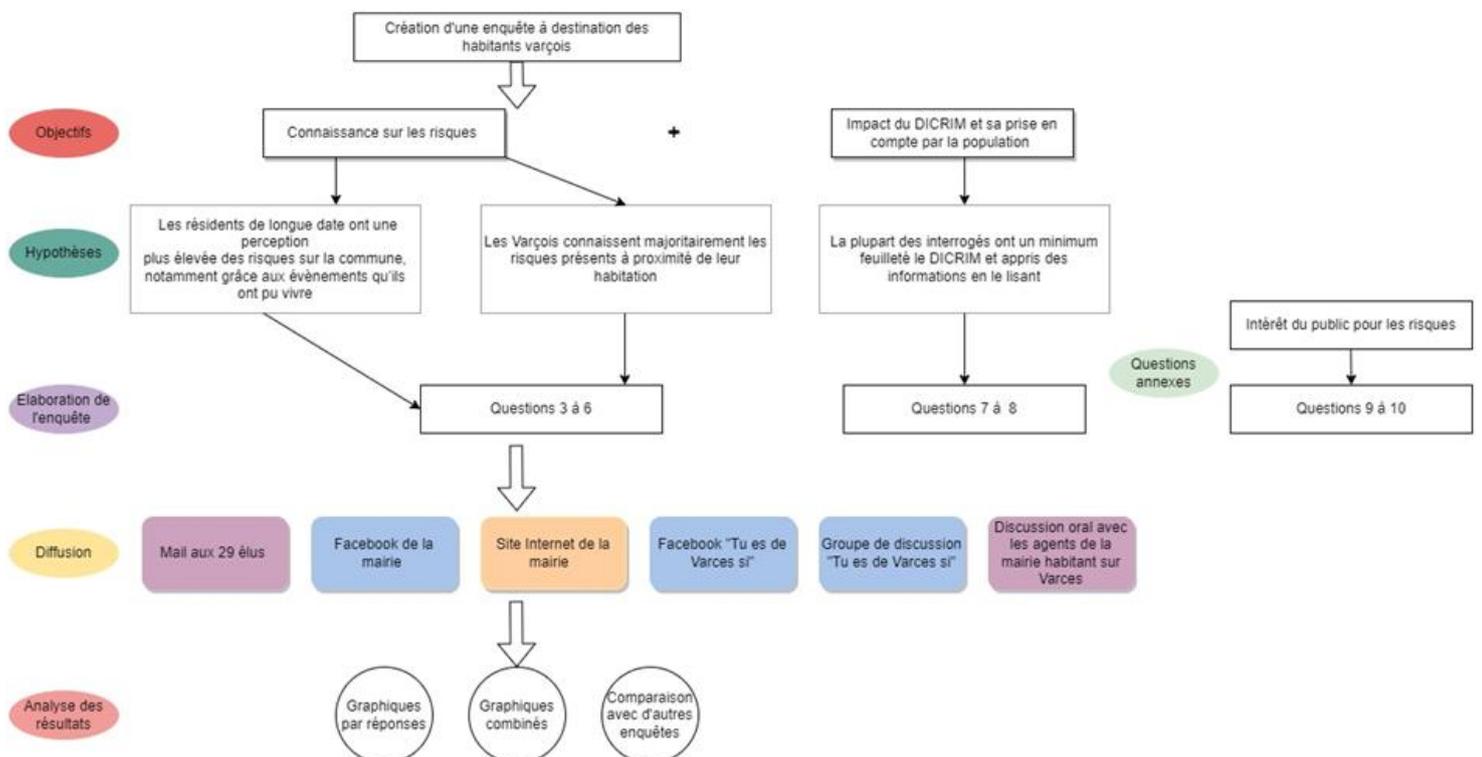


Figure 5 : Schéma méthodologique de la création de l'enquête destinée aux Varçois (Marilou Kleinpeter, 2023)

Tout d'abord, les premières questions s'intéressent aux caractéristiques des répondants : « Depuis quand vivez-vous sur la commune » et « dans quel secteur vivez-vous ». Cette dernière question permet de localiser les répondants sur la commune et apporter un aspect géographique au questionnaire. La commune se distingue par sa topographie, oscillant entre plateau du Vercors et plaine de Fontagneux, il est intéressant d'étudier la perception des risques en fonction du lieu de vie des habitants. Pour cela, la commune a été découpée en 6 secteurs allant du plateau de Saint-Ange dans le Vercors à la plaine de Fontagneux sur la rive gauche du Drac. Le centre-ville englobe toute la partie de Varces, ce qui en fait le secteur le plus grand mais aussi le plus dense. Ces secteurs sont représentés sur la carte ci-dessous.

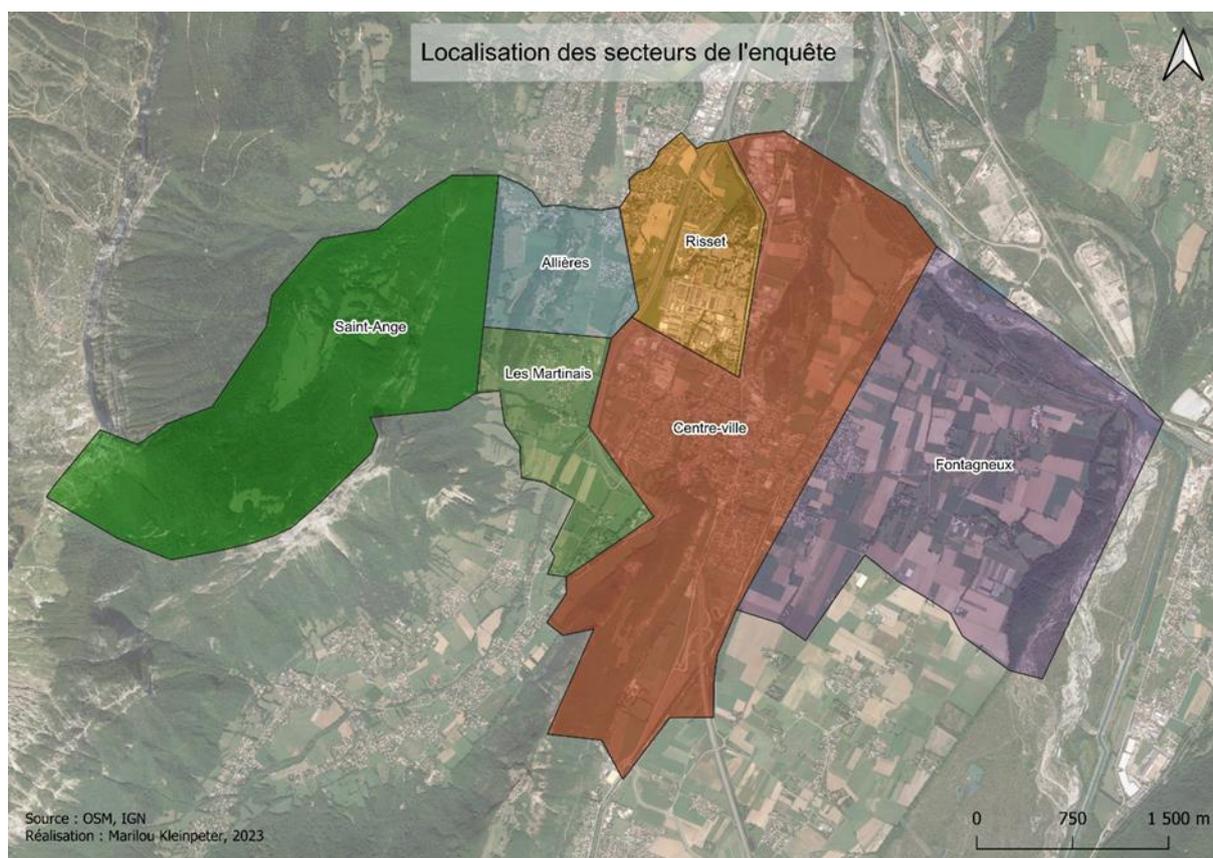


Figure 6 : Carte de localisation des secteurs pris en compte dans l'enquête (Marilou Kleinpeter, 2023)

Puis, les questions suivantes concernent la connaissance des phénomènes pouvant se produire sur la commune, à travers une question sur le vécu : « avez-vous déjà vécu un évènement sur la commune ». Mais également à travers leur perception du risque « comment qualifieriez-vous le risque sur la commune » avec une échelle de 0 à 5, sachant que 0 c'est « il n'y a pas de risque » et 5 « risque très élevé ». Enfin, la question « quel(s) risque(s) est le plus susceptible de se produire sur la commune » permet d'identifier les risques les plus connus par la population.

Par la suite, plusieurs questions s'intéressent au DICRIM et son impact. Tout d'abord, il est important de savoir si les habitants l'ont bien reçu (il a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres et donné à tous les nouveaux arrivants par la mairie). Les questions de cette partie ont pour objectif de comprendre comment les habitants s'emparent du document et de quelle manière l'information contenue dans le DICRIM apporte-elle des connaissances aux habitants.

Enfin, les deux dernières questions « souhaitez-vous être plus informé » et « trouvez-vous qu'il s'agisse d'une thématique importante à aborder » s'intéressent à la sensibilité des répondants pour cette thématique.

Pour affirmer ou infirmer ces hypothèses, les réponses à chaque question vont être déclinées en graphiques. Il sera possible alors de dégager des tendances, notamment concernant les risques les plus connus par les habitants, leur niveau de connaissance ou encore leur perception du niveau de risque à Varcès. Pour cela, l'objectif est également d'étudier les aléas

choisis par les interrogés et leur lieu de vie afin de voir s'il existe un lien entre ces deux variables. Pour cela, un tableau est réalisé, récapitulant toutes les réponses à la question : « quel(s) risque(s) est le plus susceptible de se produire sur la commune » mis en relation avec les secteurs d'habitation des répondants. Par ailleurs, il sera aussi étudié l'ancienneté d'emménagement des habitants et le niveau de risque qu'ils attribuent à la commune, avec la réalisation d'un graphique croisant ces deux variables.

A la fin, les résultats seront mis en lien avec d'autres enquêtes réalisées sur le département.

2.2 Les moyens de diffusion de l'enquête

Afin de toucher un maximum de personne, l'enquête a été postée sur différents canaux de communication. La mairie a accepté de diffuser cette enquête sur ses réseaux.



En premier lieu, l'enquête a été diffusée sur le site Internet de la mairie, disponible sur le haut de la page d'accueil.

Figure 7 : capture d'écran du site Internet de la mairie

Puis, l'enquête a également été diffusée sur le Facebook de la mairie, ainsi que sur la page Facebook « Tu es de Varces si ». Cette page regroupe 2 400 personnes et est destinée au partage de bons plans et autre publicité sur la commune de Varces. Avec la nouvelle fonctionnalité de Facebook, cette page a maintenant une discussion de groupe. Ainsi, l'enquête a été postée sur la page mais un message a également été mis sur le groupe de discussion.

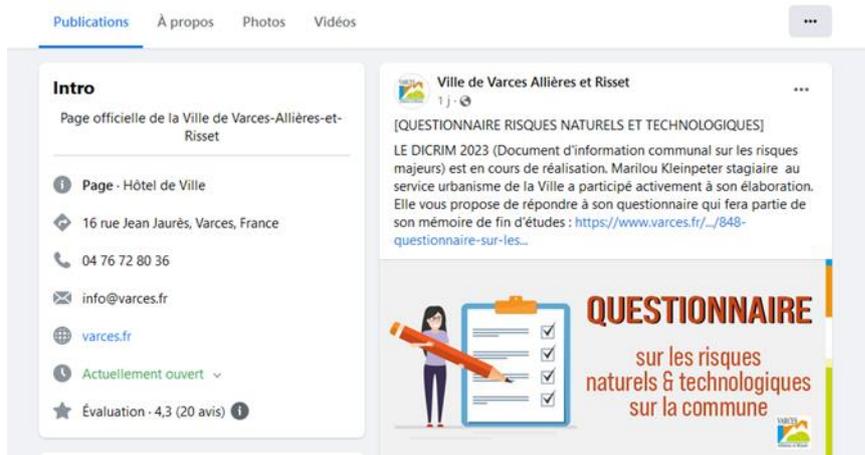


Figure 8 : capture d'écran de la publication sur la page Facebook de la mairie

L'enquête a donc été diffusée sur les différentes plateformes début août. Par ailleurs, elle a également été transmise par mail à tous les élus de la commune puisqu'il s'agit automatiquement de Varçois. Plusieurs fois relancés par un adjoint motivé, un certain nombre d'entre eux ont répondu. Cependant, étant anonyme, il est impossible de déterminer le nombre exact d'élus ayant répondu.

Ainsi, le nombre total de réponse s'élève à 59. Les répondants sont essentiellement des femmes (61 %) se situant dans la tranche d'âge 45-60 ans. La plupart des enquêtés vivent au centre-ville (58 %) et seul 5 % d'entre eux ont emménagé à Varcès avant 1980. Ainsi, la moyenne d'âge est plutôt élevée avec une part importante d'habitants du centre-ville.

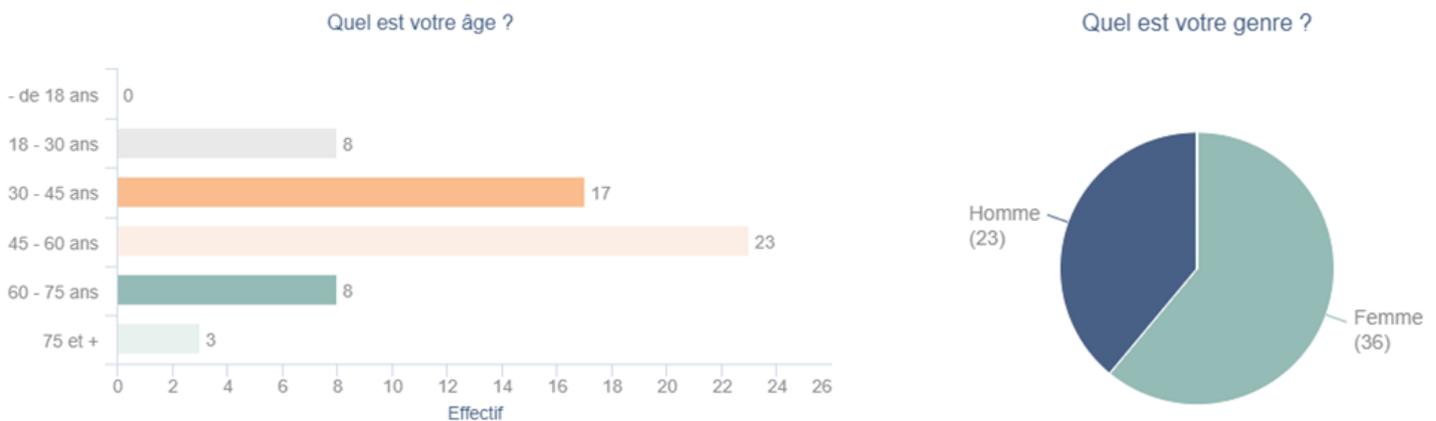


Figure 9 : Caractéristiques des enquêtés (Marilou Kleinpeter, 2023)

3. Résultats et analyses

L'enquête a réuni 59 réponses, parmi les interrogés ont répondu : une quinzaine d'élus, quatre agents de la mairie habitant sur la commune et des habitants varçois ayant répondu grâce au partage de l'enquête sur les réseaux sociaux. Elle a été réalisée afin de répondre aux hypothèses de départ à savoir :

- Les résidents de longue date ont une perception plus élevée des risques sur la commune, notamment grâce aux événements qu'ils ont pu vivre ;
- Les habitants connaissent majoritairement les risques présents sur leur lieu de vie ;
- La plupart des interrogés ont un minimum feuilleté le DICRIM et appris des informations en le lisant.

3.1 La connaissance des risques sur la commune

Cette partie s'intéresse aux réponses des questions de la partie 1. Avant de commencer à analyser les résultats, il est important de souligner les quelques biais de l'enquête.

3.1.1 Les biais de l'enquête

Cette enquête comporte quelques biais. Tout d'abord, le biais le plus important concerne la taille de l'échantillon. Sur plus de 8 500 habitants, seuls 59 personnes ont répondu. La significativité de l'enquête peut être grandement remise en question. Ce faible taux de répondants peut possiblement être dû à la période estivale sur laquelle a été diffusée l'enquête et peut-être aussi par un manque d'attrait pour la thématique des risques.

Par ailleurs, dans cet échantillon des élus ont répondu, du fait de leur position, ils sont sensibilisés sur la question des risques de la commune. Ils connaissent le DICRIM mais également le Plan Communal de Sauvegarde, ce qui leur apporte une connaissance supplémentaire aux habitants. Cependant, ce sont tout de même des Varçois.

De plus, le DICRIM a été distribué en 2017 à l'ensemble de la population, ce document date d'il y a 6 ans et les personnes peuvent ne plus trop s'en souvenir, d'où l'importance de maintenir une information régulière sur cette thématique.

Concernant les deux dernières questions portant sur l'attrait du répondant au regard des risques naturels et technologiques, nous pouvons imaginer que les personnes ayant répondu à ce questionnaire sont potentiellement déjà un peu intéressées par le sujet. Les résultats sont donc à nuancer.

Avec un échantillon peu représentatif, il est intéressant de comparer les résultats obtenus avec d'autres enquêtes réalisées dans l'agglomération grenobloise ou dans le Grésivaudan. Cependant, certaines tendances se dessinent malgré tout et semblent être intéressantes à étudier.

3.1.2 La perception du risque chez les Varçois

Ici, les questions de la première partie de l'enquête sont analysées. Elles portent sur les caractéristiques personnelles des répondants comme le lieu d'habitation, la date d'emménagement, et surtout leur connaissance des risques sur la commune.

Le risque le plus marquant pour les Varçois est le risque industriel et technologique. Cela peut être dû, notamment, à la présence de plusieurs plateformes chimiques et une installation SEVESO (Jarrie, Pont-de-Claix, Vif) à proximité. Au vu de la particularité du bassin grenoblois, plusieurs campagnes sur les risques technologiques ont eu lieu, y compris concernant la

rupture de barrage (deuxième risque le plus cité). La dernière date de 2018, il s'agit de la campagne quinquennale d'information sur les risques industriels majeurs, réalisées depuis vingt ans sur le bassin grenoblois (IRMA, 2021). En parallèle, l'exploitant des barrages, EDF Unité de Production Alpes, a réalisé une campagne de sensibilisation en 2011 appelée « Calme apparent, risque présent » (IRMA, 2011). Toutes ces campagnes ont certainement, dans une certaine mesure, participé à la connaissance des risques technologiques.

Selon vous, quels sont les risques les plus susceptibles de se produire sur la commune ?

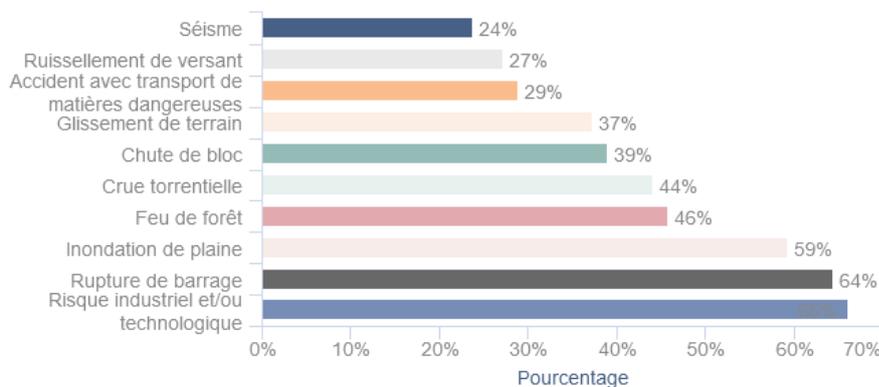


Figure 10 : graphique question 6 de l'enquête (Marilou Kleinpeter, 2023)

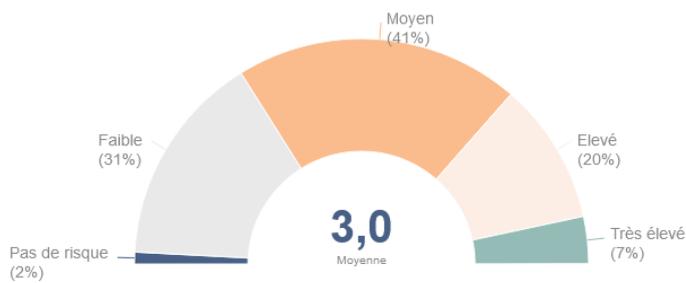
Le troisième risque considéré comme susceptible de se produire sur la commune est l'inondation de plaine. La zone concernée est la plaine de Fontagneux située sur la rive gauche du Drac. Cependant, en 1811, une digue a été construite aux abords du Drac afin de réduire la vulnérabilité du territoire. La dernière inondation de plaine date de 1754. En effet, avec la création de la digue, le risque d'inondation de plaine pourra survenir, si et seulement si, l'ouvrage de protection cède. Il est alors possible que les habitants ne connaissent pas l'existence de cet ouvrage. De plus, le risque inondation de plaine est bien inscrit dans le DICRIM, à la même page que les crues torrentielles. Cet aléa a concerné la commune mais ne représente qu'un risque à la marge.

De plus, le risque feu de forêt arrive en quatrième position, ce qui peut se comprendre au vu de l'actualité et les feux de forêt de plus en plus fréquents (Grèce, Canada etc...). Par ailleurs, un feu de grande ampleur s'est produit à l'été 2022 sur le massif de la Chartreuse dont les ravages sont encore visibles aujourd'hui.

Ainsi, les Varçois sont de manière générale plus sensibilisés aux risques industriels et technologiques qui les entourent qu'aux risques naturels.

Selon vous, comment qualifieriez-vous le niveau de risque sur la commune ?

Figure 11 : graphique question 7 (Marilou Kleinpeter, 2023)



Les Varçois considèrent le niveau de risque sur la commune à 3 sur 5, sachant que 0 équivaut à aucun risque et 5 à un niveau très élevé. 41 % des répondants trouvent que le niveau de risque est moyen sur la commune, un peu plus de 30 % le voit comme faible et 20 % comme élevé. Les extrêmes (0 risque et très élevé) sont sous représentés et ne concernent qu'une marge de la population interrogées.

Niveau de risque en fonction de l'ancienneté d'emménagement

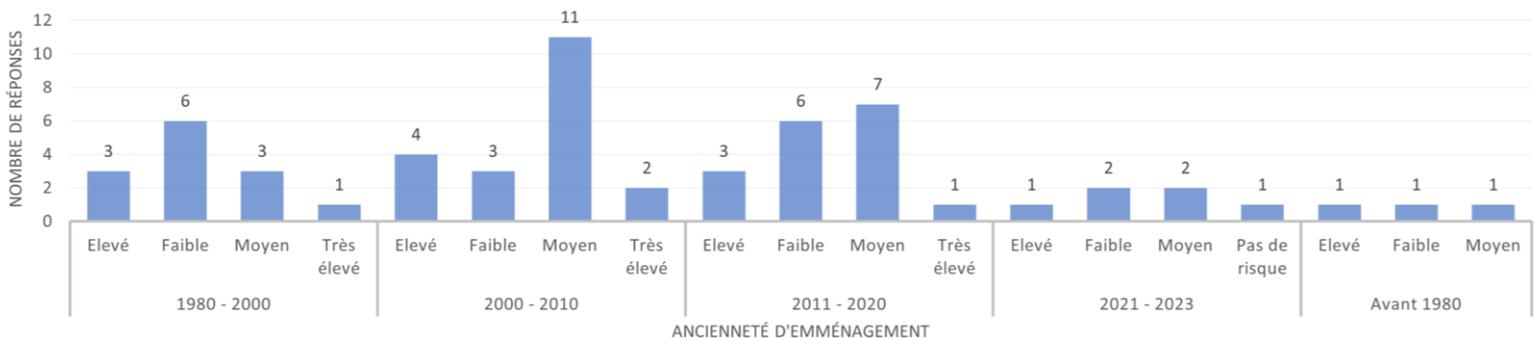


Figure 12 : graphique combinant la question 1 et 7 (Marilou Kleinpeter, 2023)

Ce graphique a été réalisé à partir de la question 1 et 6 de l'enquête, à savoir : « depuis quand vivez-vous sur la commune » et « comment qualifieriez-vous le niveau de risque sur la commune ». Au vu des résultats présentés ci-dessus, la première hypothèse ne peut pas être complètement affirmée. En effet, les trois habitants vivant depuis le plus longtemps sur la commune (avant 1980) ayant répondu, ont chacun un niveau de risque différent, il est donc difficile de retirer une conclusion avec ces résultats. Il en est de même avec les résultats de 2021-2023 où peu de personnes ayant répondu se retrouvent dans cette tranche. Cependant, il est à noter que c'est uniquement au sein de cette tranche qu'un habitant a considéré qu'il n'y a « aucun risque » sur la commune. Cet habitant est vraisemblablement peu informé sur les risques présents sur son lieu de vie.

Les réponses commencent à se démarquer à partir des années 1980 – 2000 où les habitants considèrent que le niveau de risque sur la commune est faible (6 personnes) contre 3 personnes qui le trouvent moyen et encore 3 le considérant élevé. Cependant, les résidents de 2000 à 2010 se mettent en grande majorité d'accord pour définir le niveau de risque comme

étant « moyen ». Finalement, le niveau de risque « moyen » est très légèrement supérieur du point de vue des habitants de 2011-2020.

Ainsi, les répondants issus de la tranche 2000 – 2010 sont ceux qui estiment avec une plus grande majorité que le risque est moyen. Etant résident depuis plus de dix ans au minimum, il est possible de les considérer comme « de longue date » sur la commune. Cependant, les deux tranches précédentes tendent à infirmer l'hypothèse 1. De plus, dès les années 2010 les réponses se font plus nuancées, ce qui peut soulever qu'au contraire, les nouveaux habitants ont une perception moins élevée des risques qui les entourent.

Avec ces disparités au sein des tranches mais également sur la totalité des réponses (moins de la moitié des répondants trouvent le risque moyen) il est difficile d'affirmer l'hypothèse 1.

3.1.3 Une connaissance localisée ?

Le tableau ci-dessous a été construit à partir de la question « quel(s) est le risque le plus susceptible de se produire sur la commune » et le lieu de résidence des répondants.

Risques Secteurs	Ruissellement de versant	Inondation de plaine	Crue torrentielle	Chute de bloc	Glissement de terrain	Feu de forêt	Séisme	Rupture de barrage	Risque industriel et/ou technologique	Accident avec transport de matières dangereuses	Nbr d'habitant du secteur
Allières	3	2	2	1	2	0	0	2	1	0	4
Centre-ville	9	20	16	18	12	18	9	26	27	13	34
Fontagneux	0	7	3	0	3	5	2	4	3	2	9
Les Martinais	1	2	1	0	0	1	0	3	4	1	4
Risset	1	3	2	3	2	1	1	0	1	0	3
Saint-Ange	1	2	2	1	2	0	0	3	2	1	5
Nbr de x cité	15	36	26	23	21	25	12	38	38	17	59

Figure 13 : tableau combinant la question 2 et 6 (Marilou Kleinpeter)

Des tendances se dégagent en fonction du lieu d'habitation des interrogés. En effet, les habitants de la plaine de Fontagneux répondent majoritairement « inondation de plaine », ce qui est cohérent avec la proximité des rives du Drac. Tandis que les habitants du centre-ville répondent très largement « rupture de barrage » ou « risque industriel et/ou technologique ». En effet, les autres risques ne les concernent qu'à la marge puisque le centre-ville n'est pas traversé par un cours d'eau ou un massif boisé pouvant être soumis aux feux de forêt.

Par ailleurs, les 3 habitants de Risset ont choisi le risque chute de bloc et deux d'entre eux les glissements de terrain. En effet, ils sont à proximité de ces risques. Au contraire, les résidents des Martinais se situent géographiquement plus proches des secteurs soumis aux risques de chute de bloc et de glissement de terrain. Pourtant, aucun d'entre eux n'a répondu ces risques.

Sur 9 personnes de Fontagneux, 7 ont répondu risque d'inondation de plaine soit plus des deux tiers. En parallèle, ils sont 3 à avoir répondu glissement de terrain et feu de forêt. Ce secteur n'est soumis qu'à la marge par ces deux risques. Il est possible de supposer qu'ils soient au courant de la proximité de ces deux phénomènes.

De plus, les habitants du secteur Saint-Ange n'ont jamais répondu « feu de forêt », ce qui peut paraître étrange vu qu'ils se trouvent entourés de forêt et sont dans la zone délimitée par l'ONF comme étant à risque feu de forêt depuis 2006. Au contraire, ces habitants sont plus conscients du risque de rupture de barrage impactant la commune. Néanmoins, à cette altitude ils ne peuvent pas être touchés en cas de rupture de barrage. Le niveau de la vague la plus haute a été estimé à 8m par les exploitants du barrage de Monteynard dans leur révision du PPI (août 2023).

Enfin, les habitants du centre-ville, plus nombreux, semblent avoir une connaissance beaucoup plus large que les autres enquêtés. En effet, aucun risque n'est pas représenté. Par ailleurs, étant une question à choix multiple, ce sont eux qui ont choisis le plus de risque à la fois.

Ces premiers éléments de réponses ne permettent pas d'affirmer de manière certaine que les risques connus par la population sont en majorité ceux situés à proximité de leur lieu de résidence.

Il est intéressant de se demander si les habitants ont déjà connu un risque sur la commune. La majeure partie des répondants (45) affirment n'avoir connu aucun événement sur la commune. De plus, une grande partie de l'échantillon vit depuis au moins les années 2000 sur la commune (43). Ainsi, des catastrophes se sont déjà produites sur la commune mais ne semblent pas avoir marquées de manière significative les habitants.

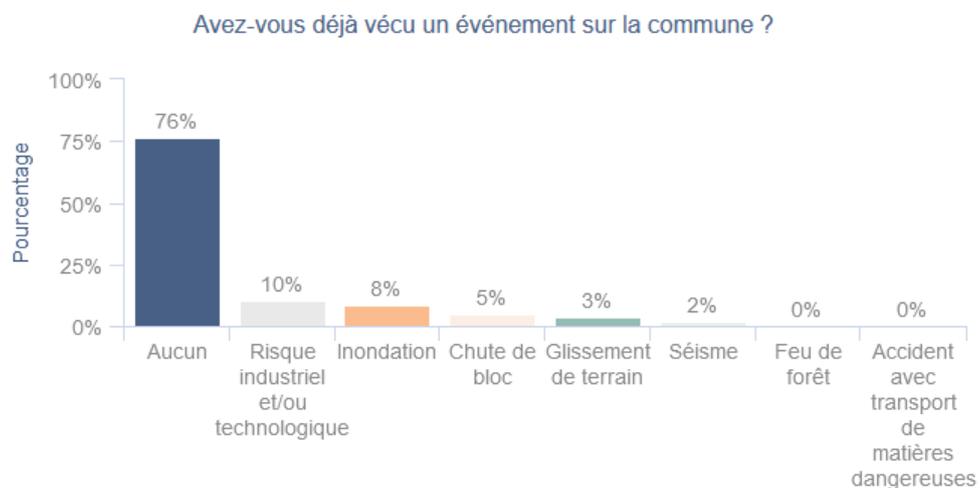


Figure 14 : graphique issu de la question 5 (Marilou Kleinpeter, 2023)

Ce constat peut paraître étrange au vu des derniers événements passés sur la commune. Depuis les années 2000, plusieurs crues ont eu lieu, des chutes de bloc ont endommagé une route et un glissement de terrain s'est produit sur le piémont du Vercors. Ces événements se sont produits sur des zones assez restreintes et peu impactantes pour la grande majorité des habitants. Il est donc difficile d'affirmer une corrélation entre la proximité d'un événement et son impact sur la connaissance du citoyen à ce stade.

Enfin, afin d'étudier la connaissance des risques auprès des habitants, il est intéressant de savoir si les habitants ont connaissance du risque à un niveau très restreint, leur habitation. 32 des 59 personnes savent si leur habitation est soumise à un risque ou non, soit un plus de la moitié (54 %). Parmi eux, une majeure partie le sait grâce à la mairie (49 %) (annexe 5). Ainsi, la mairie fait bien son rôle d'information de ce point de vue. Il aurait été intéressant d'être plus précis sur l'option « mairie » en demandant par quel moyen la mairie les a informé (en s'y rendant, lors de l'acte de vente, par le DICRIM etc).

En plus dans la réponse « autre », quatre personnes ont répondu par le notaire et le même nombre ont affirmé avoir des connaissances personnelles ou des proches les ayant renseigné sur ce point. Enfin, trois d'entre eux l'ont su grâce à la préfecture ou la métropole.

Avec la réponse à la question des risques les plus susceptibles de se produire, le vécu d'un événement et la connaissance personnelle au niveau de l'habitation, il n'est pas possible d'affirmer complètement l'hypothèse 2. Au fur à mesure où l'échelle se condense, les habitants semblent avoir une certaine connaissance des risques auxquels ils peuvent être soumis. Cependant, cette connaissance paraît assez limitée.

3.2 Le DICRIM et son impact

Cette partie s'intéresse aux questions de la partie 2 de l'enquête, c'est-à-dire celles concernant le DICRIM et son impact sur la connaissance.

3.2.1 Le DICRIM et sa prise en compte à Varcès

Le DICRIM actuel date de 2017 et a été envoyé, à ce moment, dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Aucune information n'a été faite à son sujet depuis. Chacun nouvel habitant le reçoit également.

Ainsi, 63 % des répondants affirment avoir reçu le DICRIM, 7 personnes ne savent pas et 15 personnes ne l'ont pas reçu. Il est possible que les personnes ayant répondu qu'elles ne savent plus ou ne l'ont pas reçu aient bien reçu le document mais l'aient oublié (annexe 8).

Néanmoins, ceux ayant reçu le DICRIM, 57 % affirment l'avoir lu entièrement et 3 % (1 personne) dit ne pas l'avoir ouvert (annexe 7). Cela signifie que ce document est bien pris en compte par une grande majorité de la population. En plus, 90 % des personnes ayant répondu lu « entièrement », « partiellement » ou « feuilleté » ont trouvé que ce document leur a appris des informations sur les risques (annexe 8).

Ainsi, le DICRIM semble être un bon moyen de communication sur les risques majeurs. Cependant, la difficulté réside dans les moyens de communication mis en place en parallèle de la diffusion du DICRIM et du maintien de l'information dans le temps. L'hypothèse 3 peut être affirmée puisque les habitants ont en majorité lu en entier le DICRIM.

3.2.2 Des habitants enclins à être informés

En plus de la lecture du DICRIM, les Varçois ayant répondu se disent plutôt intéressés par les risques puisque 95 % trouvent qu'il s'agit d'une thématique importante à aborder (annexe 11). Cependant, ils ne sont pas forcément acteurs dans la recherche de connaissance sur le sujet. En effet, seules 17 personnes se sont déjà renseignées de leur propre initiative sur les risques (annexe 10).

Cette recherche d'information se fait en grande partie via des recherches Internet (76 %) ou, dans une moindre mesure, grâce à des réunions informatives ou avec une discussion avec un proche (annexe 13).

Toutefois, 78 % d'entre eux aimeraient être plus informés (annexe 12). En ce qui concerne le moyen de communication, le plus privilégié est le journal communal (Varces à la Une) puis les réseaux sociaux. La réunion publique n'est visiblement pas la communication attirant le plus de personnes. Le journal semble être un bon moyen de communication puisqu'ils est distribué à toute la population et pourrait participer à l'obligation d'information biennale. Cependant, il est impossible pour l'instant de savoir combien d'entre eux le lise.

3.3 Comparaison des résultats de l'enquête de Varces avec d'autres enquêtes traitant du même sujet

Au sein du Y grenoblois, plusieurs enquêtes ont été réalisées ces dernières années autour de la question des risques majeurs et de la perception des habitants. Ainsi, l'enquête adressée aux habitants de Varces suit une logique similaire à celles réalisées en 2006, 2008 et 2009 par l'IRMA auprès des habitants de La Terrasse, Allevard et Pont-de-Claix. De nombreuses questions portent sur la connaissance des risques sur leur territoire ainsi que sur le DICRIM. Dans ce sens, il va être possible de comparer les résultats de l'enquête varçoise et celles des trois autres communes.

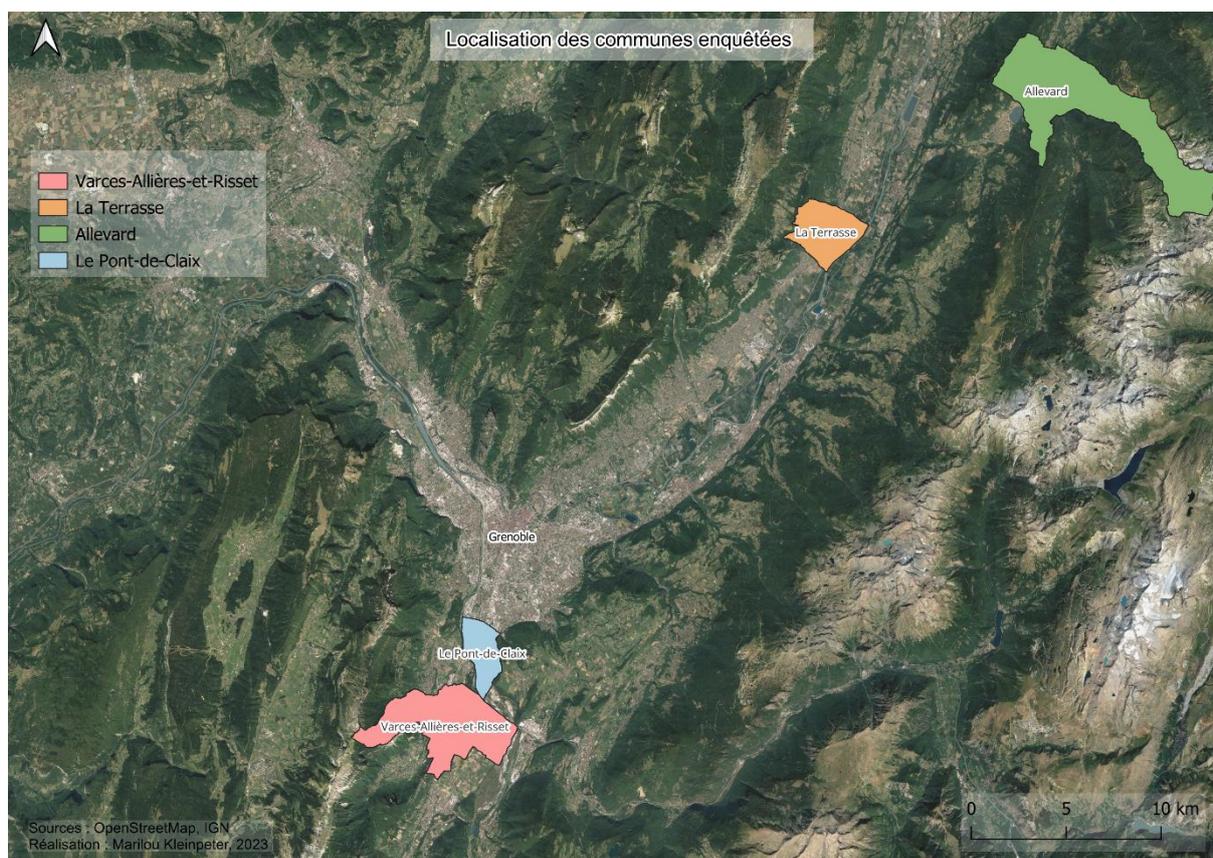


Figure 15 : Carte de localisation des différentes enquêtes étudiées (Marilou Kleinpeter, 2023)

3.3.1 La connaissance des risques

Ces enquêtes montrent certains points communs avec les résultats obtenus auprès des habitants de Varcès. Tout d'abord, les habitants des trois communes s'accordent pour dire que le niveau de risque est « moyen » sur ces trois territoires.

Tout comme Varcès, les habitants de Pont-de-Claix sont très conscients du risque technologique qui les entoure. Situées non loin l'une de l'autre, ces deux communes sont proches des grandes zones industrielles de l'agglomération grenobloise. A Pont-de-Claix, « 89 % des interrogés décrivent les risques technologiques comme « élevés » ou « moyens » » (IRMA, 2008). Cette perception élevée des risques technologiques à Pont-de-Claix est due à des nombreuses campagnes de prévention de la part de la mairie mais également réalisée par la DREAL (IRMA, 2008).

Au contraire, les communes d'Allevard et de La Terrasse diffèrent de celle de Varcès puisque les habitants sont plus conscients des risques naturels qui les entourent. Située au nord-est de Grenoble, l'activité industrielle y est moins importante. Les habitants considèrent donc qu'ils ne sont pas ou peu soumis à ce genre de risque. Au contraire, ils sont beaucoup plus préoccupés par les risques naturels (IRMA, 2011).

A La Terrasse, les habitants considèrent que le risque inondation de plaine de l'Isère est le principal. Cependant, avec les ouvrages de protections actuels « aucune zone urbanisée ne serait aujourd'hui concernée par une crue bi-centennale de l'Isère » (IRMA, 2008). Comme à

Varces, où l'inondation de plaine par crue du Drac est considérée comme le premier risque naturel à être le plus susceptible. Des moyens de protection sont également mis en place par la commune et ce risque devient donc moins probable, contrairement aux crues des torrents et ruissellement de versant.

La commune d'Alleverd a connu une crue en 2005, ce qui a permis d'améliorer la connaissance des habitants sur ce type de risque bien présent sur la commune. En effet, près « de 50 % des personnes interrogées ne pensaient pas qu'un tel événement puisse arriver un jour » (IRMA, 2008). C'est pourquoi il apparaît important de cultiver une mémoire du risque. Par ailleurs, cette enquête a révélé que les habitants ayant vécu la crue de 2005 sont maintenant plus conscients du risque d'inondation que ceux ayant emménagé après 2005. Cet élément tend vers l'affirmation de l'hypothèse 1 où les habitants de longue date ont une perception et une connaissance plus élevée grâce aux événements qu'ils ont vécus.

Malgré une conscience des risques sur les différentes communes, les habitants ont tendance à considérer le niveau de risque moindre au fur et à mesure que l'on s'intéresse à leur lieu de vie proche. Un biais se crée alors auprès des habitants que l'on appelle « dissonance cognitive ». Ce phénomène apparaît lorsque les habitants d'un territoire savent se trouver sur une zone à risques, y compris au niveau de leur maison. Cependant, ceux-ci affirment que le niveau de risque est plus faible que pour un territoire plus large. La dissonance cognitive est donc une manière pour l'habitant de se « rassurer et de continuer à vivre tranquillement bien qu'ils sachent que la commune est exposée à des risques » (IRMA, 2007). C'est pourquoi, l'information préventive, à travers le DICRIM joue un rôle essentiel dans la connaissance des risques chez les citoyens et éviter que ce biais se crée. Ils savent en manière générale que des risques existent autour de leurs lieux de vie. Cependant, ils se considèrent souvent comme exempter de ces risques à titre personnel et par conséquent ne savent pas forcément les bons gestes à adopter en cas de risque.

Ce biais de la dissonance cognitive est un frein à la connaissance des risques à proximité. Cependant, les habitants, même en considérant le risque moindre à une échelle fine, ont souvent connaissance des risques les plus proches de chez eux. L'hypothèse 2 tend à être affirmée. Néanmoins, afin d'affirmer de manière plus certaine cette hypothèse, il aurait été intéressant de questionner les habitants sur la localisation des risques qu'ils connaissent.

3.3.2 Un DICRIM bien reçu et efficace

Concernant le DICRIM, la grande majorité des répondants aux trois enquêtes disent l'avoir reçu (73 % pour les trois communes). Ces études ont été réalisées juste après la diffusion du DICRIM dans les communes. C'est pourquoi, ce résultat est plus important que sur la commune de Varces, où seuls 63 % des interrogés affirment l'avoir reçu. Cependant, l'enquête a été réalisée 6 ans après la réalisation du DICRIM. Néanmoins, l'écart n'est pas très important, ce qui signifie que le document a « marqué les esprits ».

Par ailleurs, les habitants ont été assez nombreux à avoir « lu entièrement » ce document (37,5 % pour La Terrasse 45 % Allevard, 73 % à Pont-de-Claix). Ce résultat est plutôt encourageant et montre un certain impact du DICRIM auprès de la population au sein du Y grenoblois. En effet, d'après l'enquête réalisée à La Terrasse, parmi les nouveaux habitants, n'ayant pas reçu le DICRIM, 40 % d'entre eux considèrent « qu'il n'y pas de risque sur la commune » (IRMA, 2007).

Ainsi, les résultats obtenus à Varcès et ceux des trois autres villes enquêtées montrent certaines similitudes au niveau de la perception des risques (jugés moyen). De plus, sur l'ensemble des personnes interrogées, on constate que le DICRIM est en grande majorité lu et ce, souvent en entier. Ce document apparaît donc comme un essentiel pour l'information préventive auprès de la population. L'hypothèse 3 est donc affirmée.

Conclusion

L'information préventive apparaît primordiale dans la connaissance des risques auprès des habitants. L'enquête réalisée sur Varcès et celles des trois autres communes du Y grenoblois se regroupent sur plusieurs points et montrent un comportement plutôt similaire des citoyens face aux risques. Ces enquêtes ont permis de constater que le DICRIM est un document d'information préventive avec un réel impact sur la connaissance des risques. Le fait qu'une majorité de la population s'en saisissent, en le lisant intégralement ou juste en le feuilletant, est un bon point de départ dans la diffusion de l'information préventive. L'impact du DICRIM est plutôt positif mais peut être grandement amélioré.

Les enjeux de l'information préventive sont multiples et sa bonne réalisation dépend de plusieurs facteurs. En effet, les moyens de communication en parallèle du DICRIM sont importants car une connaissance des risques se cultive en permanence auprès des habitants. Etant peu actifs dans la recherche d'information de leur propre initiative, les mairies sont les acteurs majeurs dans ce rôle.

La communication autour du DICRIM, en amont de sa publication et après, est primordial pour renforcer l'impact de ce document sur la population. Cette communication peut se faire via les réseaux sociaux, les journaux, des réunions publiques etc. De plus, l'information préventive doit être maintenue dans le temps, d'une part à cause de l'obligation d'information biennale et d'autre part, pour cultiver une culture du risque chez l'habitant. C'est cette connaissance du risque qui permet aux habitants d'une commune à risque d'adopter les bons réflexes en cas de crise.

Pour répondre à la question initiale, la connaissance des risques transite en premier lieu par le DICRIM. Il s'agit d'un relativement bon point d'entrée de l'information préventive au sein de la population. Cependant, ce document doit être accompagné par d'autres moyens de diffusion de l'information afin de renforcer la connaissance des risques des citoyens.

Pour répondre aux trois hypothèses de départ :

Hypothèse 1 : Les résidents de longue date ont une perception plus élevée des risques sur la commune, notamment grâce aux événements qu'ils ont pu vivre.

Cette hypothèse est difficile à affirmer ou infirmer avec les données récoltées sur Varcès. Néanmoins, avec l'étude des trois autres enquêtes, il est possible d'affirmer cette hypothèse en partie. Les événements passés sont en effet, un moyen de créer une connaissance du risque sur le territoire à travers la mémoire. Il est même constaté que lorsqu'un événement se produit, les habitants développent par la suite une connaissance plus élevée sur le risque en question. Une différence se crée alors entre les résidents n'ayant connu aucune catastrophe et ceux ayant une mémoire du risque. Cependant, lorsqu'aucun événement majeur se produit sur une commune pendant un certain laps de temps, cette mémoire du risque diminue fortement. En effet, les habitants sont habitués à un climat plutôt calme sur leur lieu de vie et

deviennent donc moins connaisseurs du risque. Ainsi, les habitants de longue date ne sont pas forcément les plus connaisseurs des risques qui les entourent.

Hypothèse 2 : Les habitants connaissent majoritairement les risques auxquels sont soumis leur lieu de vie

Encore une fois, cette hypothèse est partiellement affirmée puisque les personnes connaissent assez bien les risques les plus proches. Cependant, lorsque l'échelle devient trop locale, ceux-ci tendent à minimiser le risque qui les entoure. Un paradoxe se crée entre leur connaissance à l'échelle d'une commune ou d'un territoire assez vaste et celle liée à leur environnement de vie proche, comme leur habitation.

Il aurait été intéressant d'inclure une question sur la localisation des risques. En effet, les interrogés peuvent avoir une connaissance du risque mais sans toutefois savoir le localiser précisément (IRMA, 2008).

Hypothèse 3 : La plupart des interrogés ont un minimum feuilleté le DICRIM et appris des informations en le lisant.

Cette hypothèse peut totalement être affirmée puisque le DICRIM est même plus que feuilleté. Une majeure partie des d'interrogés ont affirmé avoir lu en entier le document. De plus, il est efficace puisqu'il apporte de la connaissance aux citoyens, d'autant plus qu'ils sont généralement passifs quant à la recherche d'information sur le sujet. En effet, ces quatre enquêtes ont mis en avant l'impact positif du DICRIM sur la connaissance des risques. Certes, cette connaissance peut encore être grandement améliorée et surtout, il faut qu'elle soit maintenue dans le temps. Il est donc nécessaire de réaliser ce document. L'enjeu se concentre autour de sa diffusion et de la communication mis en parallèle.

Pour conclure, la connaissance des risques majeurs est encore à améliorer. Néanmoins, le DICRIM apparaît comme un bon moyen de diffusion de l'information préventive malgré quelques limites. Il serait intéressant de refaire l'enquête auprès des Varçois après la diffusion du nouveau DICRIM.

Bibliographie

- Bouyssou, Fernand. 1985. « Les plans d'exposition aux risques naturels ». *Droit et ville* 20 (1): 237-47. <https://doi.org/10.3406/drevi.1985.1557>.
- « « Calme apparent, risque présent » une campagne de sensibilisation sur les risques en aval des barrages ». s. d. Institut des Risques Majeurs. Consulté le 29 août 2023. http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=457.
- « Décret impérial du 15/10/1810 relatif aux Manufactures et Ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode. (abrogé) | AIDA ». s. d. Consulté le 16 août 2023. <https://aida.ineris.fr/reglementation/decret-imperial-15101810-relatif-manufactures-ateliers-repandent-odeur-insalubre>.
- Decrop, Geneviève, et Claude Gilbert. 1993. « L'usage des politiques de transition : le cas des risques majeurs ». *Politiques et Management Public* 11 (2): 143-57. <https://doi.org/10.3406/pomap.1993.3112>.
- « Définition du risque majeur - Politique de prévention des risques majeurs - Risques majeurs - Sécurité et prévention des risques - Actions de l'État - Les services de l'État dans l'Yonne ». s. d. Consulté le 17 août 2023. <https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-prevention-des-risques/Risques-majeurs/Politique-de-prevention-des-risques-majeurs/Definition-du-risque-majeur>.
- « Deux enquêtes auprès de la population de Pont-de-Claix pour estimer l'efficacité du DICRIM ». s. d. Institut des Risques Majeurs. Consulté le 31 août 2023. http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=418.
- « Financement de la prévention des risques naturels et hydrauliques ». s. d. Ministères Écologie Énergie Territoires. Consulté le 19 août 2023. <https://www.ecologie.gouv.fr/financement-prevention-des-risques-naturels-et-hydrauliques>.
- « Glossaire sur les risques naturels et technologiques ». s. d. Consulté le 19 août 2023. http://www.irma-grenoble.com/05documentation/06glossaire_index.php?lettre=L#cible12.
- « Information préventive sur les risques majeurs - PCS - DDRM - DICRIM - Protection contre les risques et gestion des crises - Risques - Sécurité et risques - Actions de l'État - Les services de l'État dans le Loiret ». s. d. Consulté le 16 août 2023. <https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-risques/Risques/Protection-contre-les-risques-et-gestion-des-crises/Information-preventive-sur-les-risques-majeurs-PCS-DDRM-DICRIM>.
- « Les habitants de la commune de la Terrasse (Isère) connaissent-ils les risques auxquels ils sont exposés ? » s. d. Institut des Risques Majeurs. Consulté le 31 août 2023. http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=172.
- « Les obligations réglementaires de l'information préventive ». s. d. Géorisques. Consulté le 18 août 2023. <https://www.georisques.gouv.fr/agir-sur-mon-territoire/les-obligations-reglementaires-de-linformation-preventive>.
- « Les plans particuliers d'intervention (PPI) et les sites Seveso - Les plans particuliers d'intervention (PPI) et les sites Seveso - Sécurité civile - Sécurité civile et Sécurité intérieure - Actions de l'État - Les services de l'État en Ile-et-Vilaine ». s. d. Consulté le 16 août 2023. <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-civile-et-Securite-interieure/Securite-civile/Les-plans-particuliers-d-intervention-PPI-et-les-sites-Seveso/Les-plans-particuliers-d-intervention-PPI-et-les-sites-Seveso>.

- « Les principales lois et le contexte historique ». s. d. ORRM. Consulté le 16 août 2023. <https://www.observatoire-regional-risques-paca.fr/les-principales-lois-et-le-contexte-historique>.
- « Les risques majeurs - La sécurité civile - Sécurité et protection de la population - Actions de l'État - Les services de l'État dans le Rhône ». s. d. Consulté le 1 septembre 2023. <https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs>.
- LOI n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (1). 2003. 2003-699.
- Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (1). s. d. Consulté le 16 août 2023.
- Luneau, Aymeric. s. d. « Le DICRIM a-t-il transformé les risques chez les Allevardins ? » notre-environnement. 2023. « Les autres risques technologiques ». notre-environnement. 1 septembre 2023. <http://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/risques/article/les-autres-risques-technologiques>.
- « Plan des surfaces submersibles - Risques naturels - Risques majeurs - Sécurité et prévention des risques - Actions de l'État - Les services de l'État dans l'Yonne ». s. d. Consulté le 16 août 2023. <https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-prevention-des-risques/Risques-majeurs/Risques-naturels/Plan-des-surfaces-submersibles>.
- « Prévention des risques naturels ». s. d. Ministères Écologie Énergie Territoires. Consulté le 17 août 2023. <https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-risques-naturels>.
- « Principaux enseignements de la campagne d'information des populations sur les risques majeurs réalisée en 2018 ». s. d. Institut des Risques Majeurs. Consulté le 24 août 2023. http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=731.
- « Qu'est-ce qu'un risque majeur ? - Droit à l'information préventive sur les risques majeurs - Risques (PPR - DDRM - DICRIM - PCS - IAL - ICPE - PAPI) - Actions de l'État - Les services de l'État dans le Cher ». s. d. Consulté le 16 août 2023. <https://www.cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-PPR-DDRM-DICRIM-PCS-IAL-ICPE-PAPI/Droit-a-l-information-preventive-sur-les-risques-majeurs/Qu-est-ce-qu-un-risque-majeur2>.
- « Recherche par repère | Repères de crues ». s. d. Consulté le 21 août 2023. https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/?service_prevention_cruces=&latitude=&longitude=&commune=GRENOBLE+%283800%29&date_crue_debut=&date_crue_fin=&extendRepereRecherche%5Bniveau_validation%5D=&extendRepereRecherche%5Bmaximum_crue%5D=&extendRepereRecherche%5Bphec%5D=&extendRepereRecherche%5Bvisibilite%5D=&extendRepereRecherche%5Brestauration%5D=&extendRepereRecherche%5Baltitude_ngf%5D=&extendRepereRecherche%5Baltitude_nivelee%5D=&sort=date_mai&items_per_page=5&op=Lancer+la+recherche.
- « Risques naturels à Allevard (38) : des habitants peu préoccupés selon notre enquête ». s. d. Institut des Risques Majeurs. Consulté le 26 août 2023. http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=291.
- « Risques naturels à Allevard (38) : deux enquêtes pour évaluer l'impact des actions d'informations ». s. d. Institut des Risques Majeurs. Consulté le 22 août 2023. http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=290.

- « Risques technologiques: la directive SEVESO et la loi Risques ». s. d. Ministères Écologie Énergie Territoires. Consulté le 16 août 2023. <https://www.ecologie.gouv.fr/risques-technologiques-directive-seveso-et-loi-risques>.
- « Section 2 : Droit à l'information sur les risques majeurs (Articles R125-9 à R125-22) - Légifrance ». s. d. Consulté le 16 août 2023. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006176682/.
- Tabarly, Sylviane. 2006. « La loi et le risque : réglementations, alerte, organisation des secours ». Document. Géoconfluences. École normale supérieure de Lyon. ISSN : 2492-7775. décembre 2006. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Risque/RisqueFaire.htm>.
- Tifine, Pierre. 2013. « Les dispositifs juridiques de prévention des risques majeurs naturels en France ». *Revue Géographique de l'Est* 53 (1-2). <https://doi.org/10.4000/rge.4567>.

Table des illustrations

Figure 1 : gestion et prévention des risques majeurs (DDRM Dordogne, 2020)	12
Figure 2 : Hiérarchie des documents (DDRM Haute Vienne, 2022)	13
Figure 3 : Repère de crue de la Vilaine (vigicrue)	14
Figure 4 : Carte de localisation de Varces (Marilou Kleinpeter, 2023)	15
Figure 5 : Schéma méthodologique de la création de l'enquête destinée aux Varçois (Marilou Kleinpeter, 2023)	17
Figure 6 : Carte de localisation des secteurs pris en compte dans l'enquête (Marilou Kleinpeter, 2023)	18
Figure 7 : capture d'écran du site Internet de la mairie	19
Figure 8 : capture d'écran de la publication sur la page Facebook de la mairie	20
Figure 9 : Caractéristiques des enquêtés (Marilou Kleinpeter, 2023)	20
Figure 10 : graphique question 6 de l'enquête (Marilou Kleinpeter, 2023)	22
Figure 11 : graphique question 7 (Marilou Kleinpeter, 2023)	23
Figure 12 : graphique combinant la question 1 et 7 (Marilou Kleinpeter, 2023)	23
Figure 13 : tableau combinant la question 2 et 6 (Marilou Kleinpeter)	25
Figure 14 : Carte de localisation des différentes enquêtes étudiées (Marilou Kleinpeter, 2023)	29

Annexes

Annexe 1 : Prototypé d'affichage des consignes de sécurité pour la commune de Vacres

Varces-Allières-et-Risset

 Inondation et crue torrentielle	 zone exposée aux glissements de terrain	 Feu de forêt et sécheresse
 sismicité	 activités industrielles	 transport de marchandises dangereuses

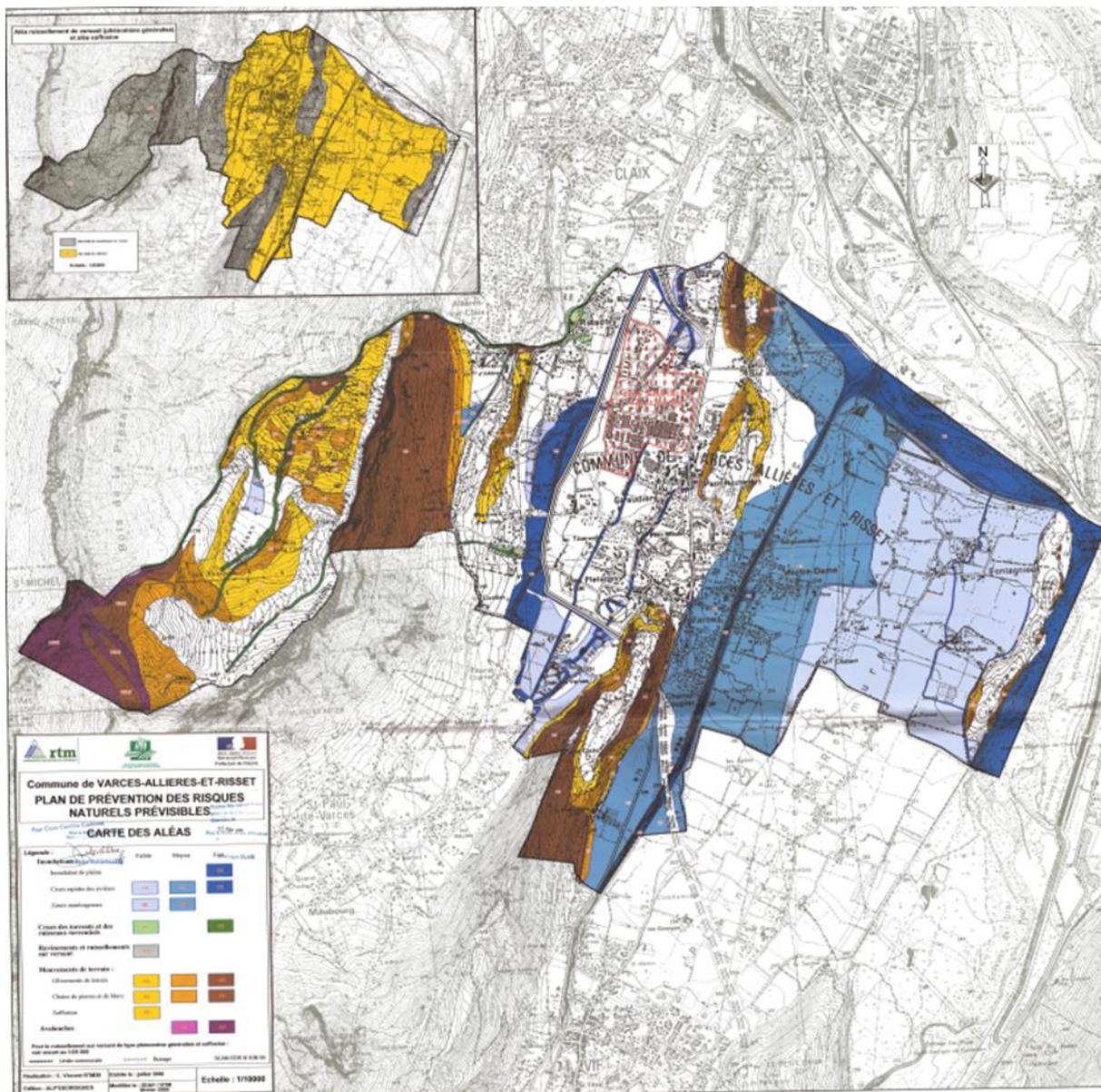
en cas de **danger** ou d'**alerte**

- 1. Abritez-vous**
dans un bâtiment proche
take shelter in a nearby building
- 2. Écoutez**  **France Info 105.50 MHz**
listen to the radio
- 3. Suivez les médias sociaux**
follow the social medias
 @Ville de Varces Allières et Risset
 @Prefet38
- 4. Respectez les consignes**
follow the instructions
et n'allez pas chercher vos enfants à l'école
and don't seek your children at school

pour en savoir plus :

- > à la mairie : Lisez le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
Inscrivez-vous sur le serveur d'alerte
- > sur internet : www.georisques.gouv.fr

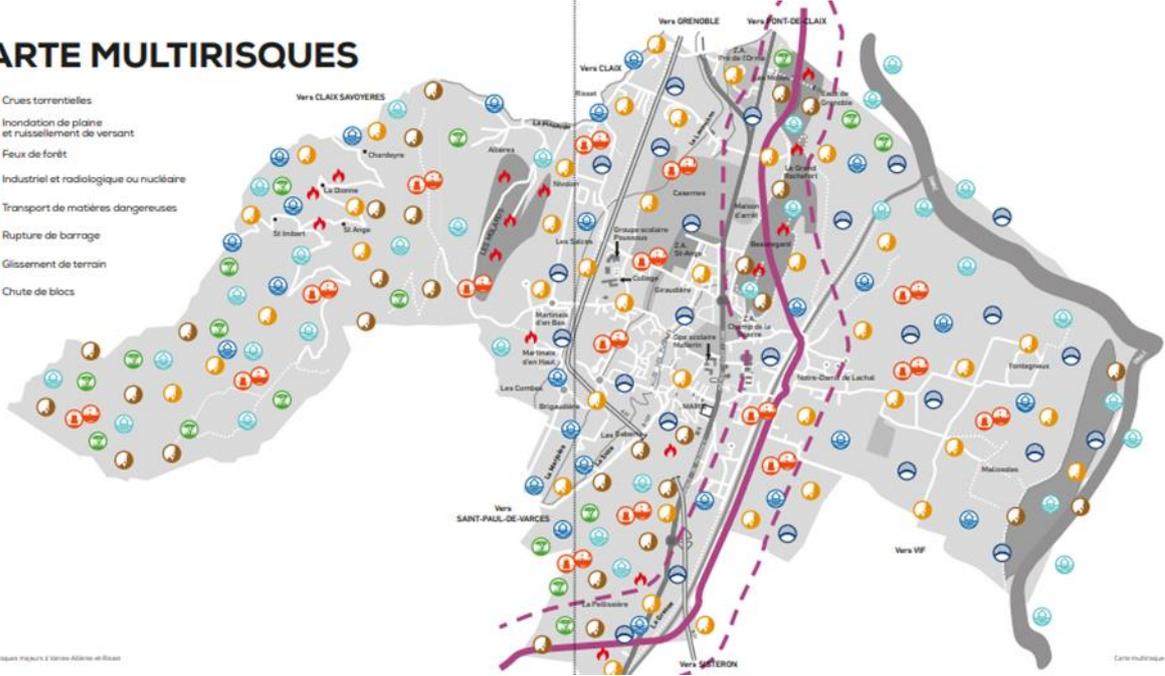
Annexe 2 : Carte d'aléas issue du PPRN



Annexe 3 : carte multirisques issue du nouveau DICRIM (réalisation Corine Tourrasse)

CARTE MULTIRISQUES

- Crues torrentielles
- Inondation de plaine et ruissellement de versant
- Feux de forêt
- Industriel et radiologique ou nucléaire
- Transport de matières dangereuses
- Rupture de barrage
- Glissement de terrain
- Chute de blocs



Les risques naturels et technologiques sur la commune

Depuis quand vivez-vous sur la commune ?

- Avant 1980
- 1980 - 2000
- 2000 - 2010
- 2011 - 2020
- 2021 - 2023

Dans quel secteur habitez-vous ?

- Centre-ville
- Fontagneux
- Allières
- Risset
- Saint-Ange
- Les Martinais

Savez-vous si votre habitation se trouve dans une zone à risque ?

- Oui
- Non

• Si oui, de quelle(s) manière(s) en avez-vous eu connaissance ?

- Mairie
- Agence immobilière
- Propriétaire du Bien
- Voisins
- Proches (famille / amis)
- Autre

Autre :

• Avez-vous déjà vécu un événement sur la commune ?

- Inondation
- Chute de bloc
- Glissement de terrain
- Feu de forêt
- Séisme
- Risque industriel et/ou technologique
- Accident avec transport de matières dangereuses
- Aucun

Selon vous, quels sont les risques les plus susceptibles de se produire sur la commune ?

Inondation de plaine

Crue torrentielle

Ruissellement de versant

Feu de forêt

Chute de bloc

Glissement de terrain

Risque industriel et/ou technologique

Séisme

Rupture de barrage

Accident avec transport de matières dangereuses

Selon vous, comment qualifieriez-vous le niveau de risque sur la commune ?

1

2

3

4

5

Pas de risque

Très élevé

L'information sur les risques naturels et technologiques

Dans cette rubrique, il est mentionné du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document a été distribué dans les boîtes aux lettres en 2017 et est transmis à chaque nouvel arrivant.

Il contient des informations sur les risques pouvant se produire sur la commune et les bons réflexes à adopter pour y faire face.



Avez-vous reçu le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas



Avez-vous lu ce document ?

- Entièrement
- Partiellement
- Feuilleté
- Pas ouvert



Ce document vous-a-t-il apporté des informations concernant les risques sur la commune ?

- Oui
- Non

• Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas ouvert le document ?

- Pas intéressé
- Document trop long
- Document inutile
- Autre (précisez)

Autre (précisez) :

• Vous êtes-vous déjà renseigné sur un risque naturel ou technologique de votre propre initiative ?

- Oui
- Non

• Par quel(s) moyen(s) ?

- Recherche Internet
- Documentaire
- Livre
- Discussion avec un proche
- Réunion informative
- Autre

Informations complémentaires

Trouvez-vous qu'il s'agisse d'une thématique importante à aborder ?

- Oui
 Non

Souhaitez-vous être plus informé sur les risques naturels et technologiques ?

- Oui
 Non

Avez-vous une préférence pour être informé ?

- Réunion publique
 Réseaux sociaux de la commune
 Articles dans Varces à la Une
 Autre

Autre :

Quel est votre âge ?

- de 18 ans
 18 - 30 ans
 30 - 45 ans
 45 - 60 ans
 60 - 75 ans
 75 et +

Quel est votre genre ?

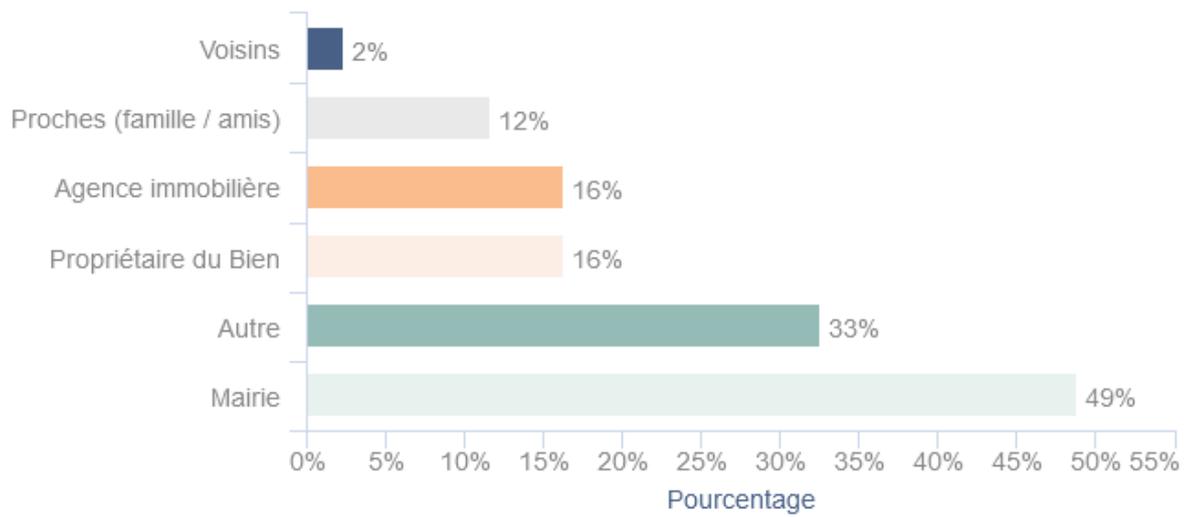
Femme

Homme

Autre

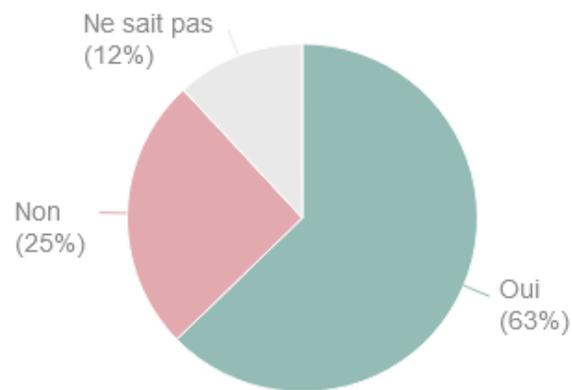
Annexe 5 : graphique issu de la question 4

Si oui, de quelle(s) manière(s) en avez-vous eu connaissance ?

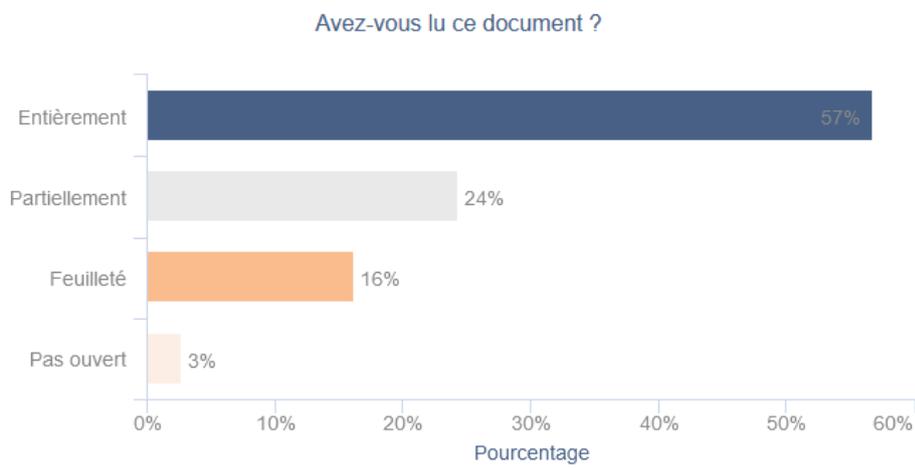


Annexe 6 : graphique issu de la question 8

Avez-vous reçu le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ?

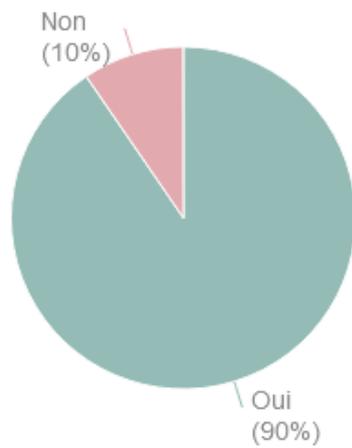


Annexe 7 : graphique issu de la question 9



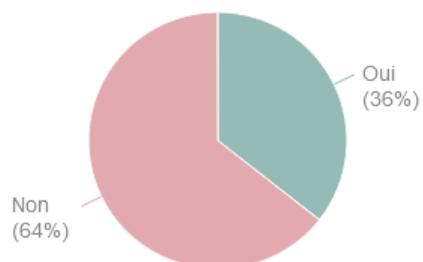
Annexe 8 : graphique issu de la question 10

Ce document vous-a-t-il apporté des informations concernant les risques sur la commune ?



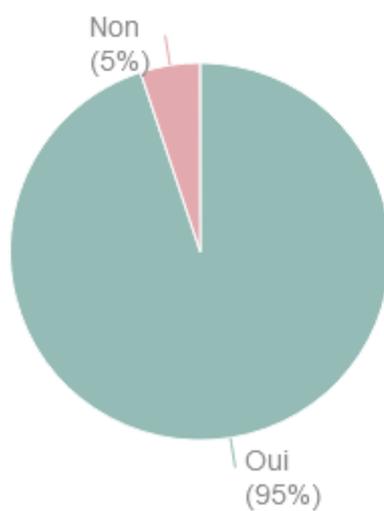
Annexe 10 : graphique issu de la question 12

Vous êtes-vous déjà renseigné sur un risque naturel ou technologique de votre propre initiative ?



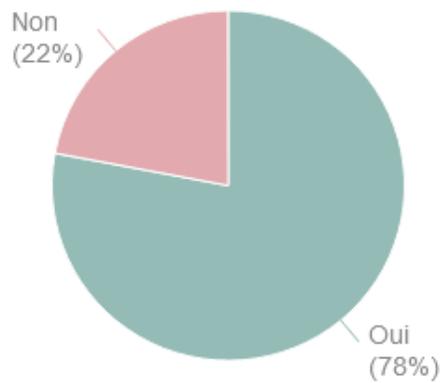
Annexe 11 : graphique issu de la question 14

Trouvez-vous qu'il s'agisse d'une thématique importante à aborder ?



Annexe 12 : graphique issu de la question 15

Souhaitez-vous être plus informé sur les risques naturels et technologiques ?



Annexe 13 : graphique issu de la question 16

Avez-vous une préférence pour être informé ?

